



Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2020-2024

Comité de pilotage du 14/03/2023

Bilan des actions 2022

Perspectives 2023

SOMMAIRE

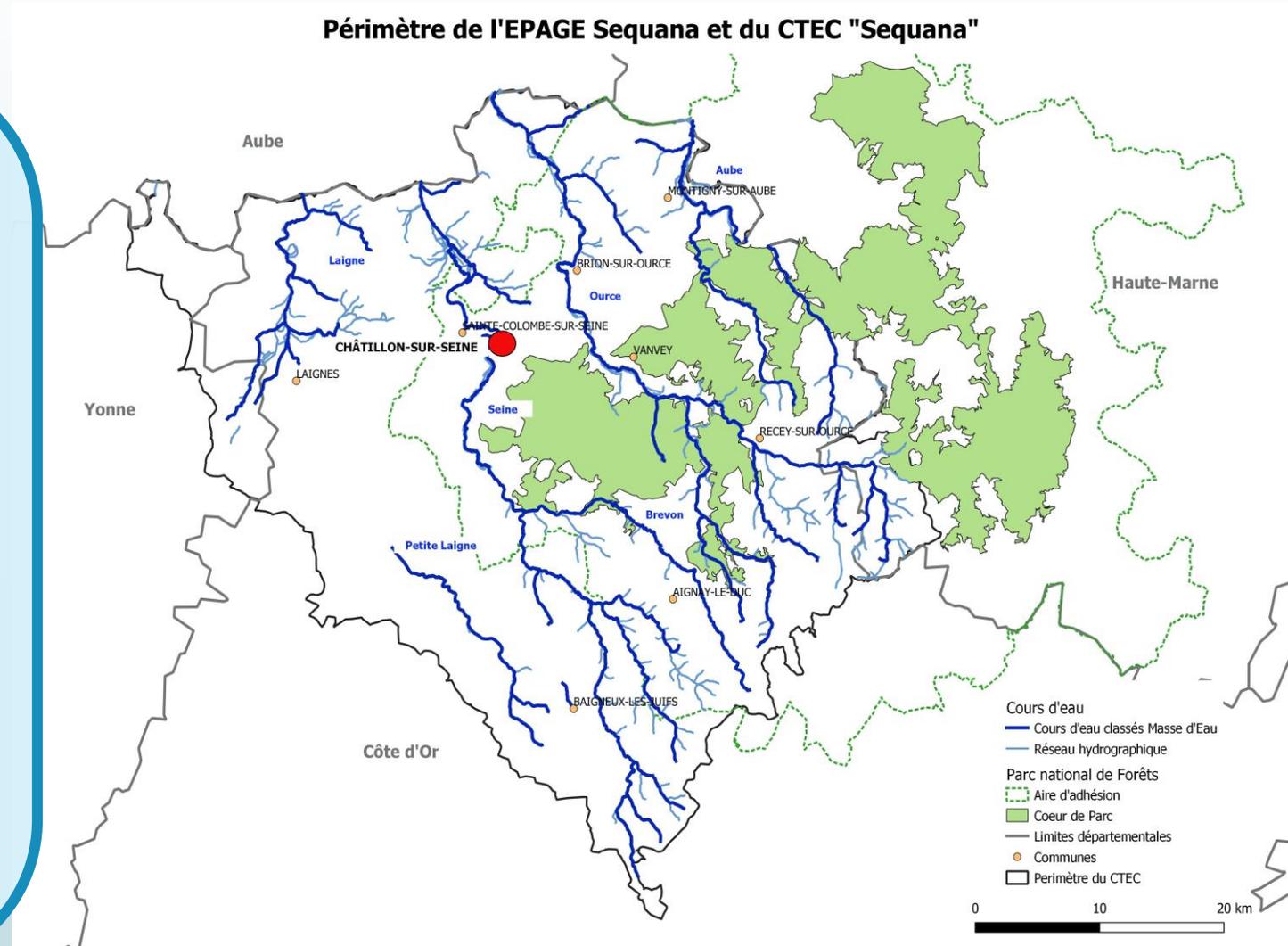
1. PRÉSENTATION DE L'EPAGE ET SON CTEC
2. BILAN DU CTEC A MI-PAROURS
3. BILAN DES ACTIONS 2022/2023

1. PRESENTATION DE L'EPAGE ET DE SON CTEC

Présentation de l'EPAGE Sequana et de son territoire

► EPAGE :

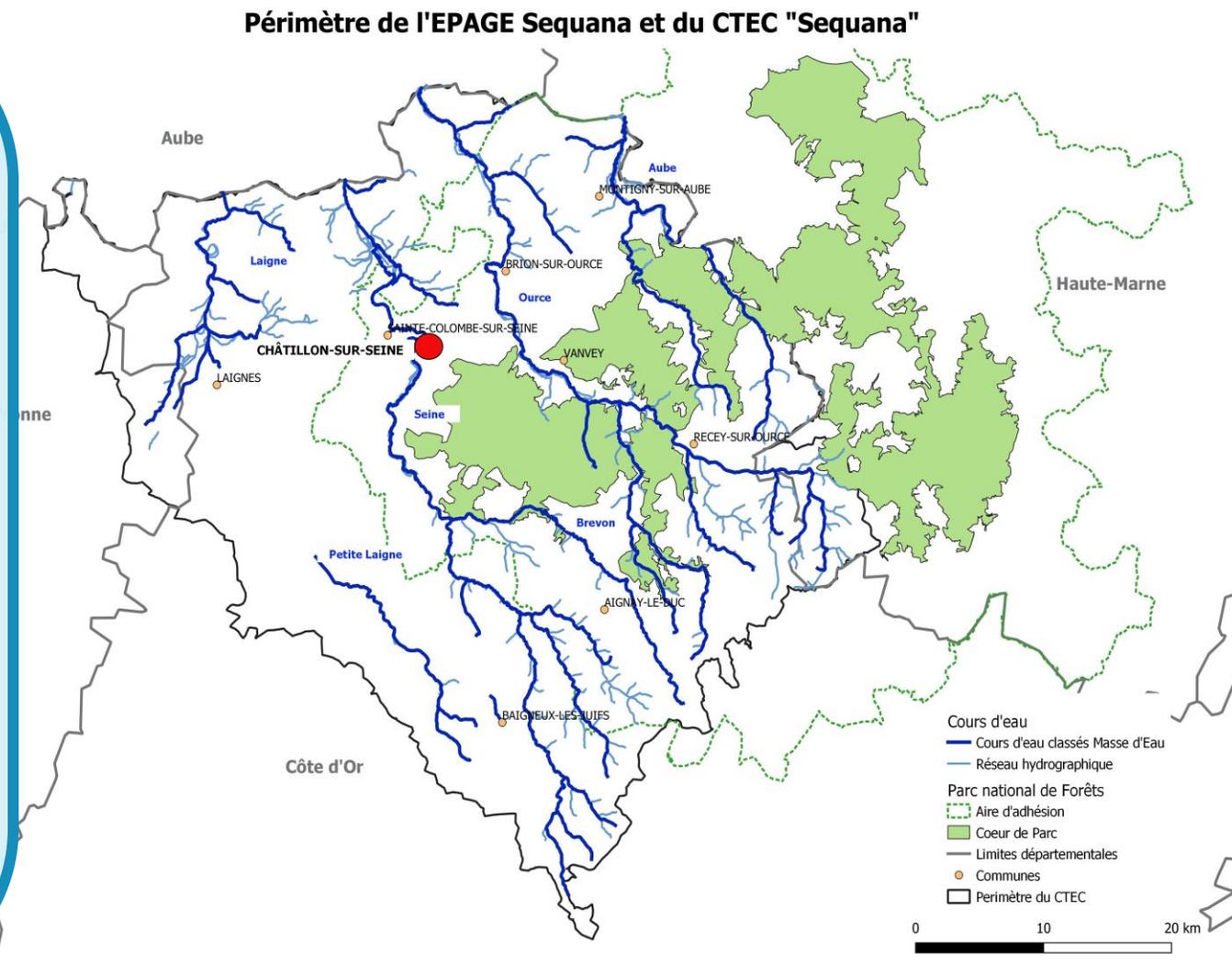
- Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Porteur de la compétence GEMAPI
- Compétence à la carte « animation et concertation »



Présentation de l'EPAGE Sequana et de son territoire

► Territoire :

- Important en superficie : 2 114 km²
- S'étend sur 2 régions et 3 départements
- Linéaire de cours d'eau conséquent : 912 km
- Rural
- 137 communes / 6 comcom
- Faible densité de population (14 hab/km²)
- Dominé majoritairement par l'agriculture (52% du territoire)
- Karstique avec des sols de faibles épaisseurs
- Présence du Parc National de forêts

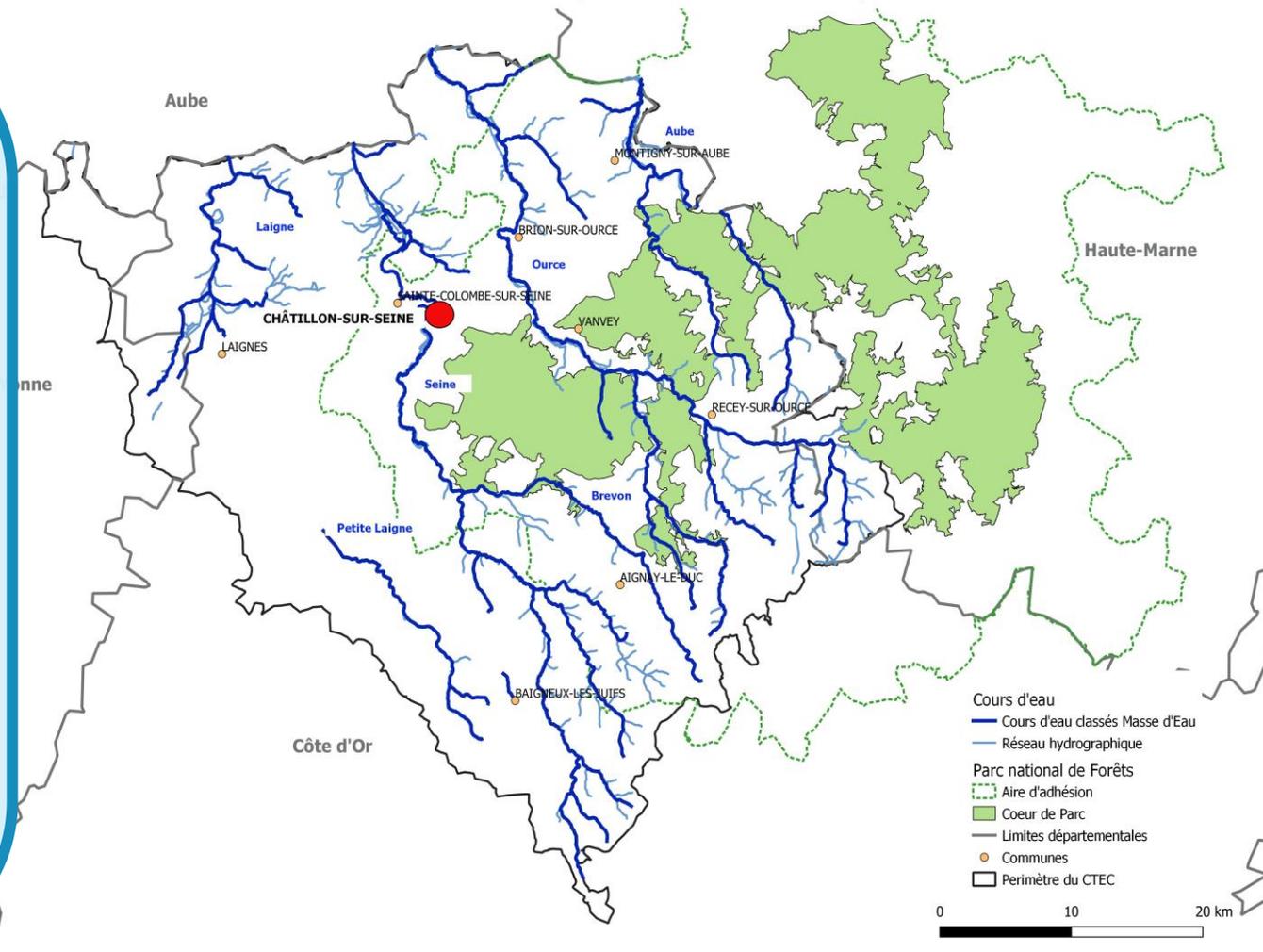


Présentation de l'EPAGE Sequana et de son territoire

► Principaux enjeux :

- Prévention des inondations et des étiages sévères
- Amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau
- Préservation de la ressource en eau (qualitatif / quantitatif)
- Préservation de la biodiversité
- Lutte contre E / R des sols

Périmètre de l'EPAGE Sequana et du CTEC "Sequana"



Le Contrat de Territoire Eau et Climat (2020-2024)

7

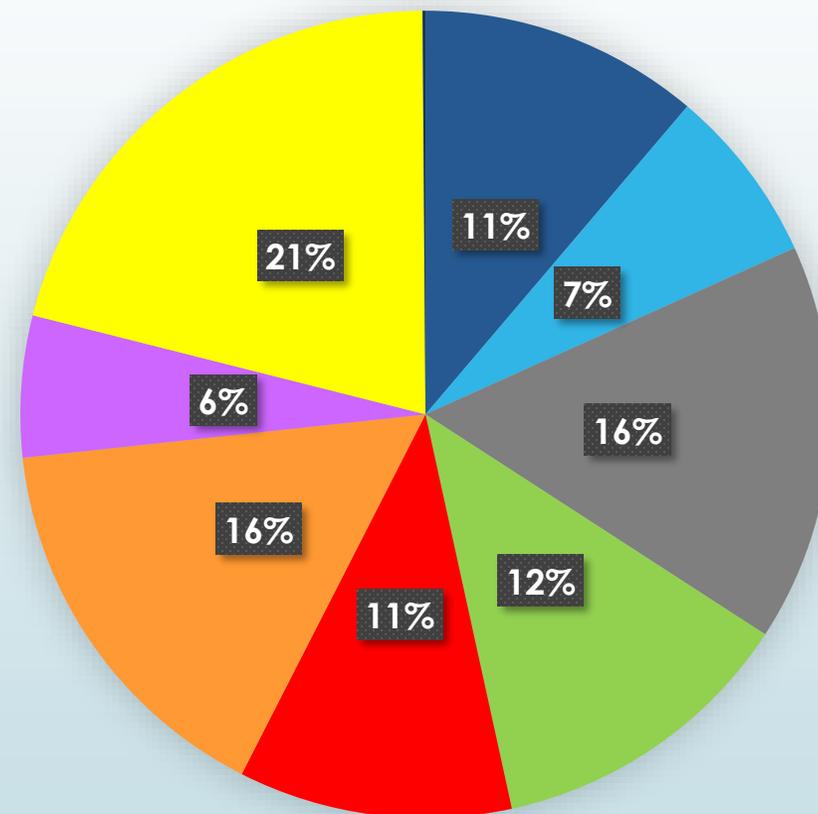
➔ **Signé** le 17/12/2019

6 M €

- Enjeu 1 - Continuité écologique
- Enjeu 2 - Petite continuité
- Enjeu 3 - Restauration morphologique
- Enjeu 4 - Protection de la biodiversité des zones humides
- Enjeu 5 - Préservation de la ressource en eau potable
- Enjeu 6 - Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Enjeu 7 - Limitation et préservation du risque inondation
- Enjeu 8 - Animations
- Enjeu 9 - Communication / Sensibilisation

➔ **5 actions prioritaires « Eau et Climat » !**

113 actions

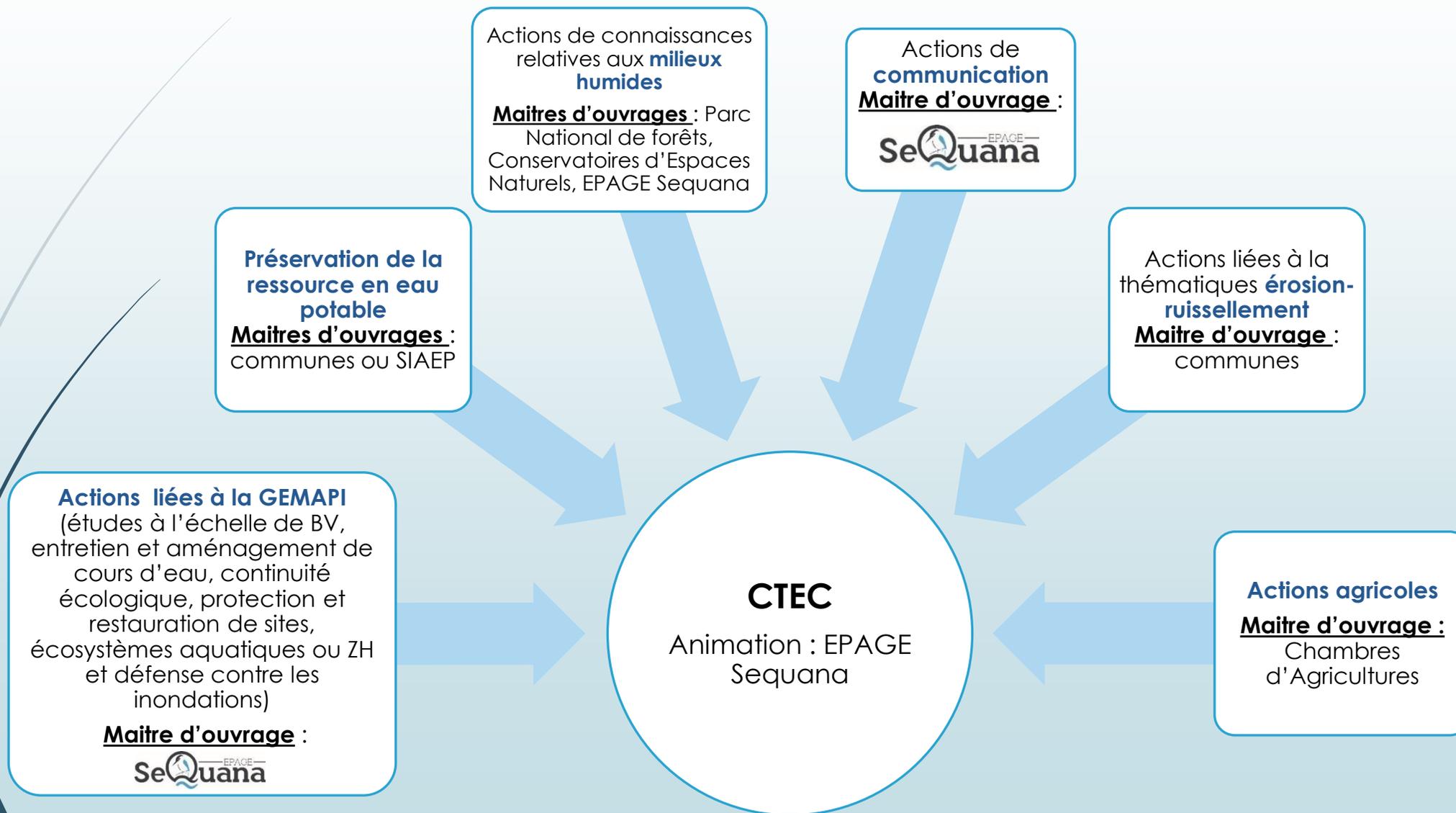


1 animateur :



Animation du CTEC

8



Les élus de l'EPAGE Sequana

Elus

Président

- Philippe VINCENT
- 06.85.08.72.60
- lvp.pao@orange.fr

Vice -Président

- Thierry AUBRY
- 06.72.08.59.26
- aubry.thierry@wanadoo.fr

Vice -Président

- Dominique BAYEN
- 06.10.86.45.84
- dominiquebayen45@gmail.com

18 membres du bureau

126 délégués GEMAPI

**119 délégués ANIMATION /
CONCERTATION**

L'équipe de l'EPAGE Sequana

10

Secrétariat - Communication

Chargée de communication et assistante de gestion (1 ETP)

- Lauriane PITOIZET
- 03.80.81.56.25
- contact@syndicatsequana.fr

Préservation de la ressource en eau

Ingénieure rivière (0,5 ETP) & Animatrice thématique protection de la ressource en eau (0,5 ETP)

- Ondine CAREL
- 06.81.21.94.77
- ondine.carel@syndicatsequana.fr

Rivière

Ingénieur rivière (1 ETP)

- En cours de recrutement
- 06.77.55.71.66
- prenom.nom@syndicatsequana.fr

Technicien rivière sur la vallée de la Seine (1 ETP)

- François-Xavier LOUCHET
- 06.79.07.27.60
- francois-xavier.louchet@syndicatsequana.fr

Technicien rivière sur la vallée de l'Ource (1 ETP)

- Damien DONDAINE
- 06.31.20.92.02
- damien.dondaine@syndicatsequana.fr

Technicien rivière sur la vallée de la Laignes + vallée de l'Aube – Référent inondation (1 ETP)

- Léonard CLUYTENS
- 06.47.42.61.05
- leonard.cluytens@syndicatsequana.fr

Érosion, Ruissellement Zones Humides

Animatrice érosion-ruissellement (0,5 ETP) & zones humides (0,5 ETP)

- Salomé DITTIERE
- 06.79.42.35.97
- salome.dittiere@syndicatsequana.fr

2. BILAN DU CTEC A MI-PAROURS

Bilan du CTEC à mi-parcours (2022)

113 actions
inscrites

71% des actions
engagées
= Bilan BON

80% des actions
prioritaires « Eau et
Climat » engagées
= Bilan TRES BON

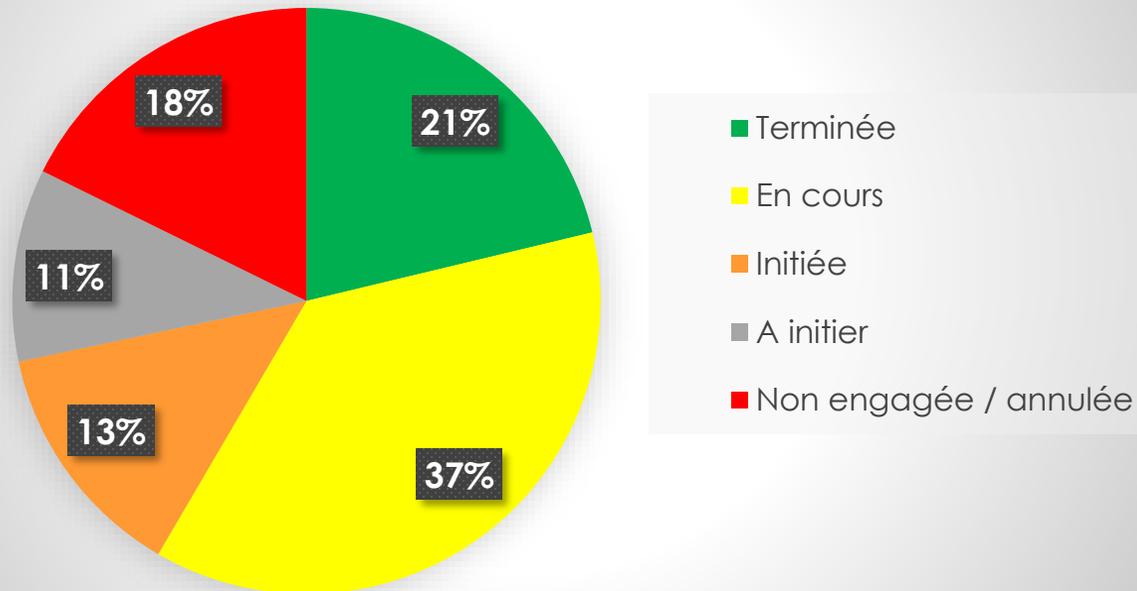


10 Actions hors
contrat en cours
ou terminées

► BILAN TECHNIQUE

- 24 actions terminées
- 69 actions en cours ou programmées
- 20 actions annulées / bloquées ou non engagées

État d'avancement



Bilan du CTEC à mi-parcours (2022)

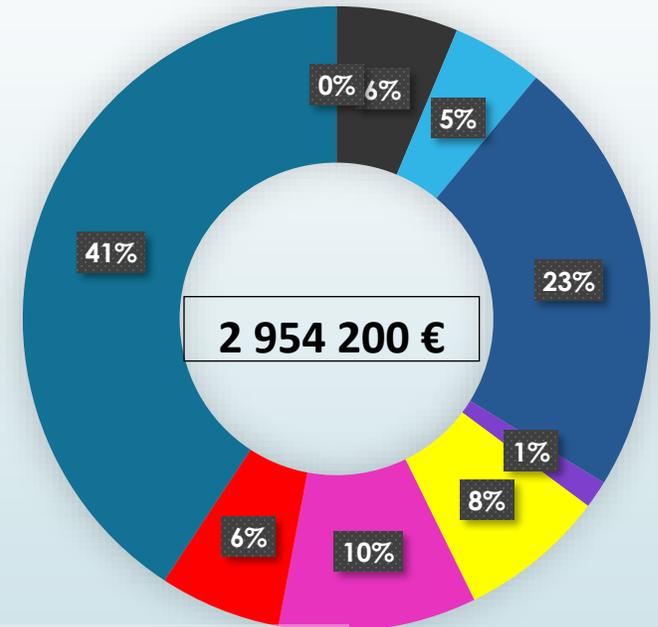
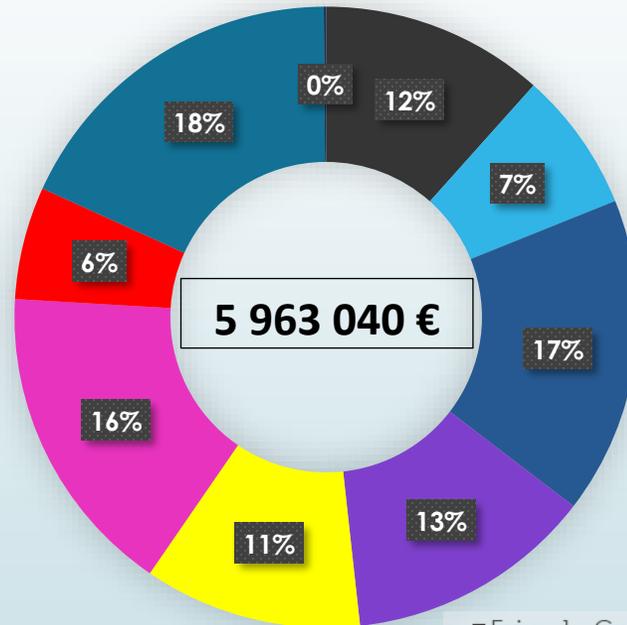
► BILAN FINANCIER

Coût total prévisionnel par enjeu (TTC)

Coût réel de l'enjeu (TTC)

6 M €

48% des montants engagés = Bilan BON



- Enjeu 1 - Continuité écologique
- Enjeu 2 - Petite continuité
- Enjeu 3 - Restauration morphologique
- Enjeu 4 - Protection de la biodiversité des zones humides
- Enjeu 5 - Préservation de la ressource en eau potable
- Enjeu 6 - Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Enjeu 7 - Limitation et préservation du risque inondation
- Enjeu 8 - Animations
- Enjeu 9 - Communication / Sensibilisation

3. BILAN DES ACTIONS 2022/2023



Bilan annuel du CTEC par enjeux

La continuité écologique

- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Bilan de l'enjeu 1

Objectifs :

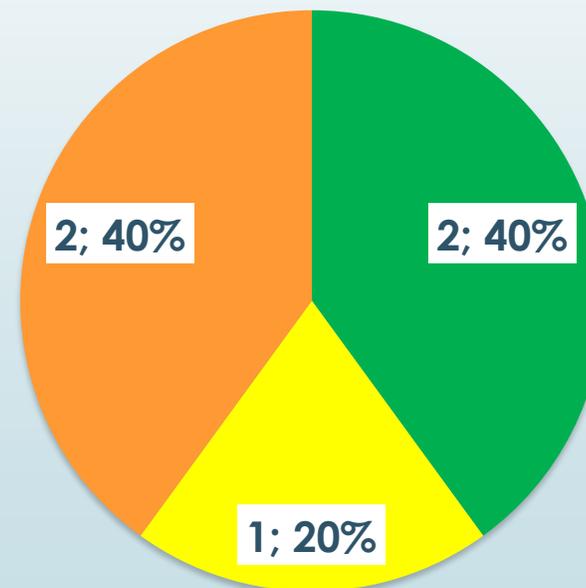
- **8 actions**
- **44 476 ml** de cours d'eau à reconnecter
- **3 actions prioritaires** « Eau et Climat »
- Montant estimatif de l'enjeu: **691 200 €**

Résultats :

- **63 %** des actions engagées
- **39 %** de cours d'eau reconnectés
- **2 actions prioritaires** « Eau et Climat » engagées
- **42%** des montants engagés

318 962 € ont été engagés pour cet enjeu depuis 2020 !

Avancement de l'enjeu 1



■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

Actions mise en œuvre en 2022

- ✓ Effacement de l'ancien ouvrage de Montigny-sur-Aube (initié)
- ✓ **Effacement de l'ouvrage Lemoine** (en cours, moulin acheté)



Moulin Lemoine

Actions bloquées en 2022

✘ Effacement de l'ouvrage Parisot à Recey-Sur-Ource

➡ Refus de la commune: délibération du
conseil municipal 07/03/2022



Actions programmées en 2023

- **Effacement du moulin Lemoine** (3040 ml à reconnecter)
- **Effacement de l'ouvrage SIRI** (7566 ml à reconnecter)
- Effacement de l'ancienne scierie de Poinson-Lès-Grancey (4300 ml à reconnecter)
- Effacement de l'ancien ouvrage de Montigny-sur-Aube (9 500 ml à reconnecter)



SIRI



Moulin Lemoine



Poinson-les-Grancey

Projet LEMOINE

➤ Problématiques :

- **Continuité écologique** : Seine classée en liste 2
- Droit d'eau abrogé et **remise en état du site** exigée par AP
- **Inondation** : zone située en zone rouge du PPRI
- **Sécurité** : moulin non fonctionnel, partiellement détruit et accessible à tous
- **Etablissement publics** (lycée, collège, EPHAD, crèche) **à proximité** soumis aux inondations et pouvant représenter un lieu de squat

➤ Objectifs :

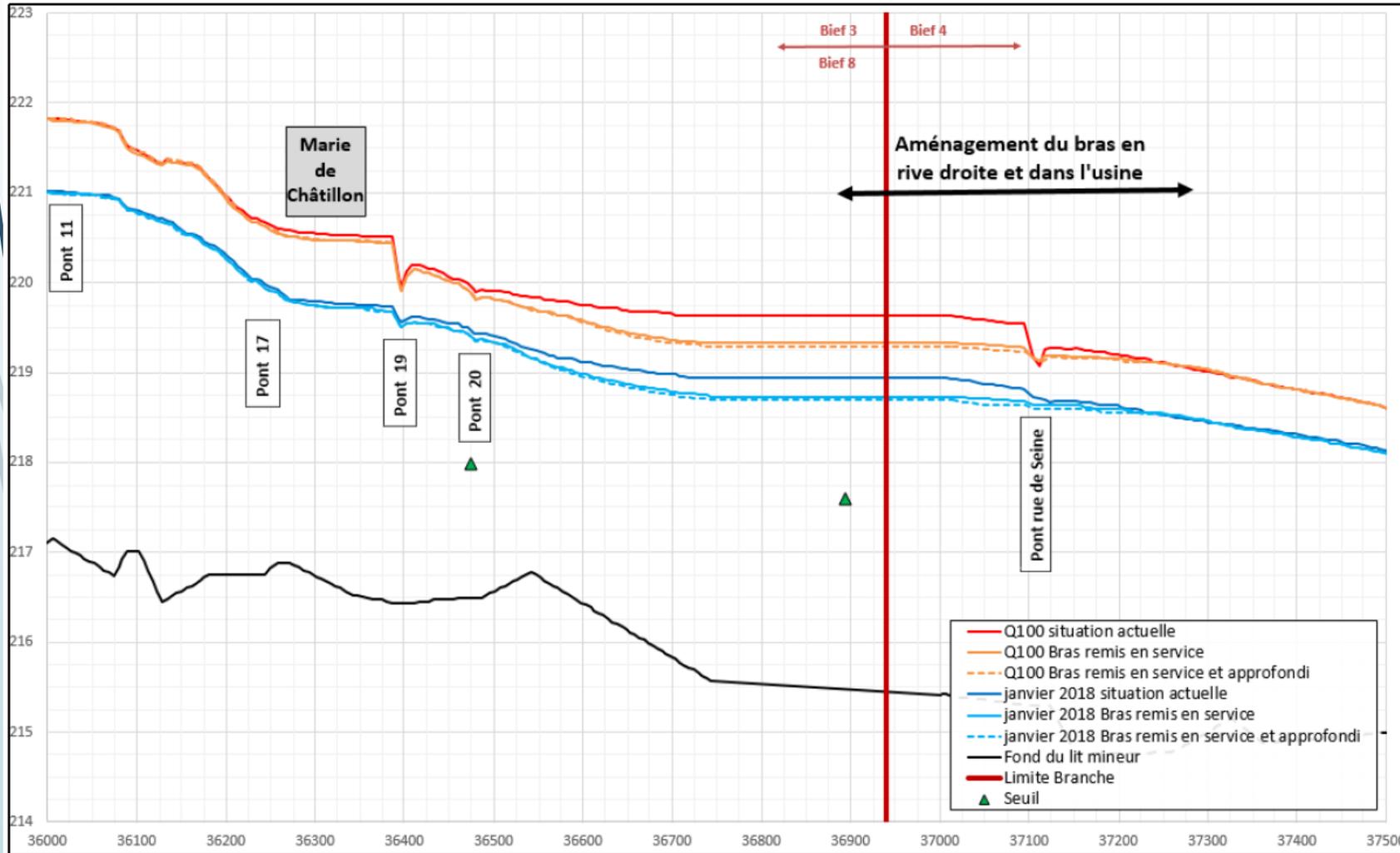
- **Améliorer le fonctionnement** hydraulique et morpho-écologique **de la rivière**
- **Diminuer** le risque **inondation**
- **Valoriser** le site sur le plan **paysager**
- **Sensibiliser** au patrimoine, au fonctionnement des cours d'eau, à sa biodiversité associée, et à la culture du risque inondation



➤ PROJET

- **ACHAT** du moulin
- **DEMOLITION** des bâtiments
- **DEPOLLUTION** des sols
- **AMENAGEMENT** hydromorphologique de la rivière
- **AMENAGEMENT** paysager et pédagogique du site

Modélisation CEREMA - LEMOINE



Graphique 3 – Moulin des Passes - Profil en long des lignes d'eau dans Châtillon (Bief 8 – bras rive gauche)

→ Etat actuel:

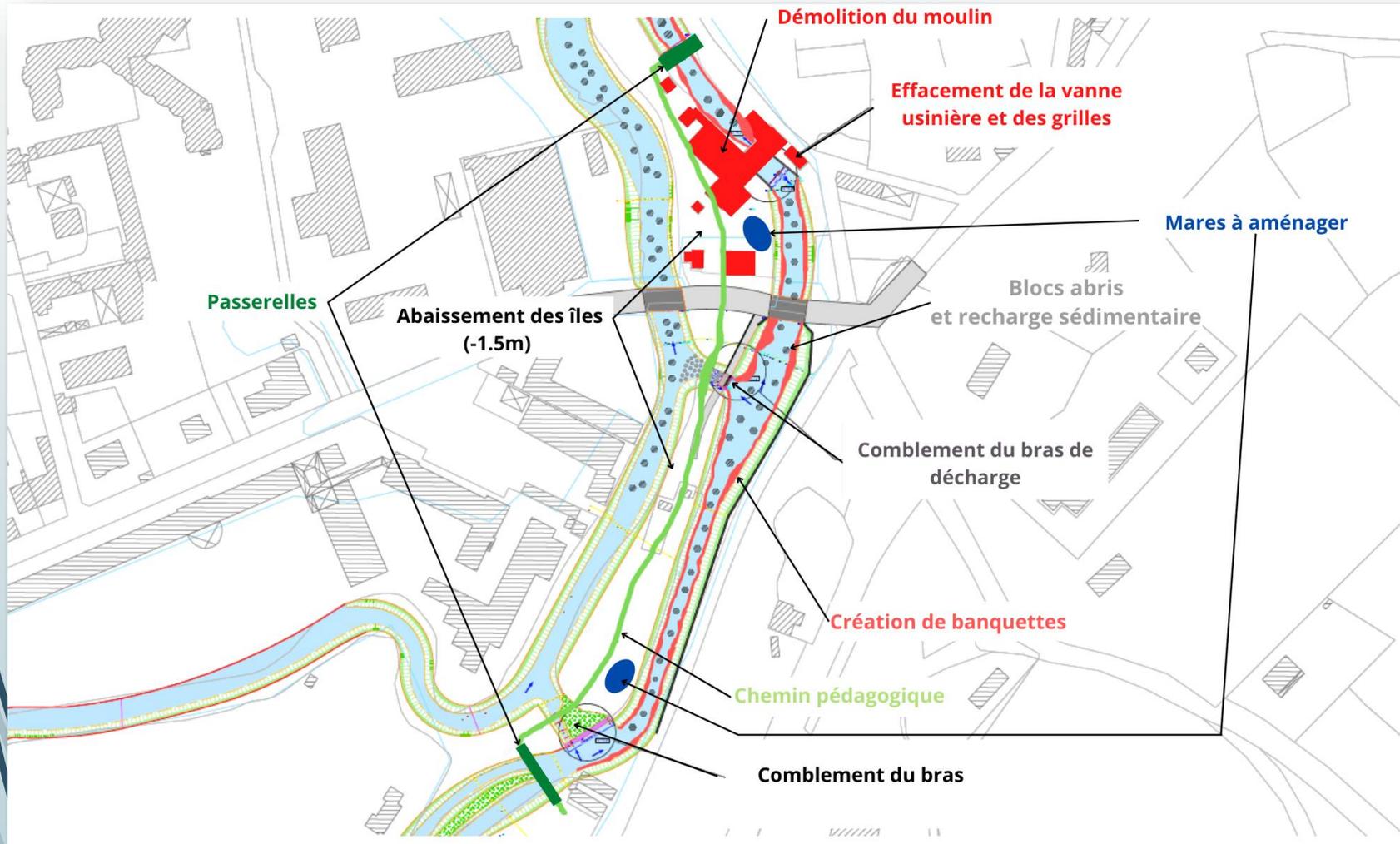
→ Le moulin crée un « bouchon » pour l'évacuation des eaux augmentant ainsi les hauteurs d'eau

→ Etat projeté :

→ Abaissement des hauteurs d'eau d'environ 20 cm (T20) à 30 cm (T100)

→ Visible principalement jusqu'à 400 m en amont du moulin

Projet LEMOINE



2 M €

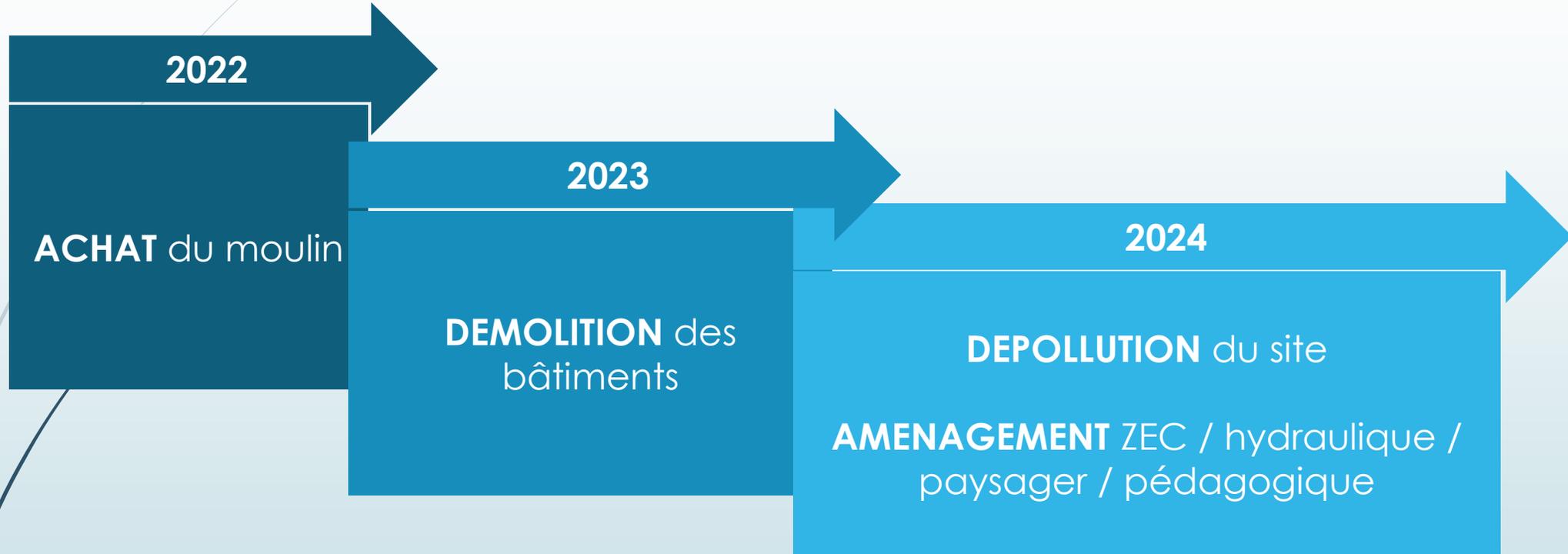
80% à 90% Aides

3 000 ml connectés

20 - 30 cm d'eau en moins dans Châtillon *

* jusqu'à 400 m en amont du moulin

Calendrier du projet - LEMOINE



Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- **La petite continuité**
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Bilan de l'enjeu 2

Objectifs :

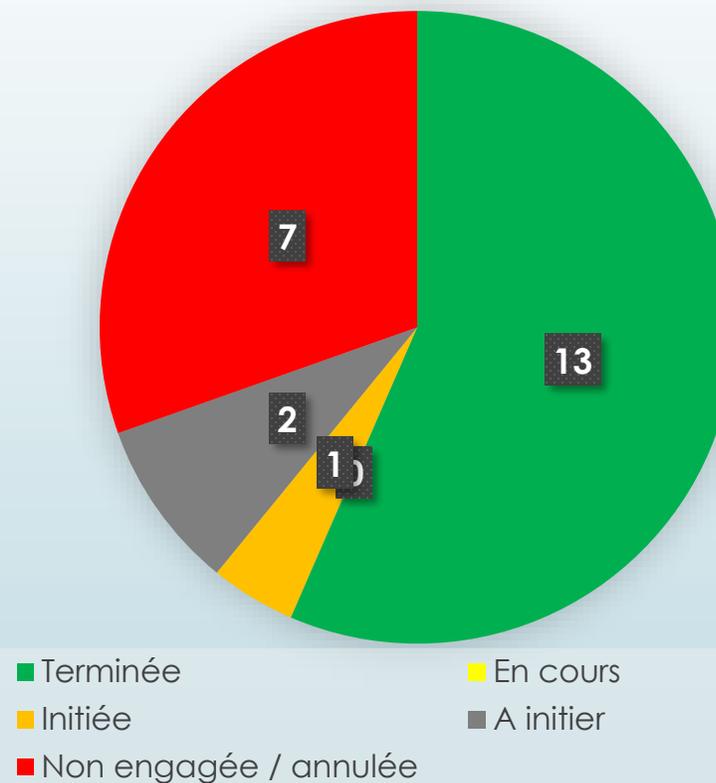
- **23 actions**
- **50 317 ml** de cours d'eau à reconnecter
- Montant estimatif de l'enjeu: **435 600 €**

Résultats :

- **61%** des actions engagées
- **13** actions terminées
- **44 %** de cours d'eau reconnectés
- **50% des montants engagés**

217 831 € ont été engagés pour cet enjeu depuis 2020 !

Avancement de l'enjeu 2



Actions mises en œuvre en 2022

- ✓ Petite continuité de la Bèze à Buxerolles
- ✓ Petite continuité de la Bèze à Buxerolles
- ✓ Petite continuité de l'Aubette à Buxerolles
- ✓ Petite continuité à Larrey

Montant des travaux:
60 912€ TTC



Actions programmées en 2023

- Petite continuité de l'Aubette à Gurgy
- Petite continuité du Coupe Charme à Lucey

→ 7 300 ml à reconnecter

25 820 € de travaux à réaliser
en 2023

L'Aubette à Gurgy



*Le Coupe-Charme
à Lucey*

Exemple : rétablissement de la petite continuité – La Bèze à Buxerolles



- Objectifs: rétablir la continuité, permettre aux propriétaires d'accéder à l'ensemble des deux parcelles
- Remplacement de deux passages busés par dalots sans fond
- Recharge sédimentaire au droit des dalots
- Chute d'eau supprimée



Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- **La restauration morphologique**
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Bilan de l'enjeu 3

Objectifs :

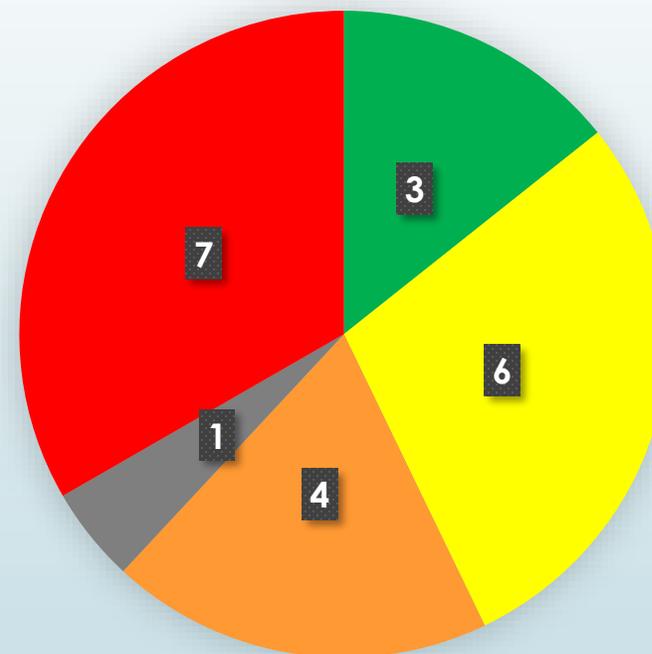
- 21 actions
- 12 000 ml de cours d'eau à renaturer
- Montant estimatif de l'enjeu: 984 600 €

Résultats :

- 3 actions terminées
- 61 % des actions engagées
- 107 % des montants engagés

1 056 662 €
ont été engagés pour
cet enjeu depuis 2020 !

Avancement de l'enjeu 3



■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

Actions mises en œuvre en 2022

- ✓ Cosne : préparation des travaux 2023
- ✓ Ruisseau de la fontaine aux chèvres à Colmier-le-Haut 29 340€ TTC

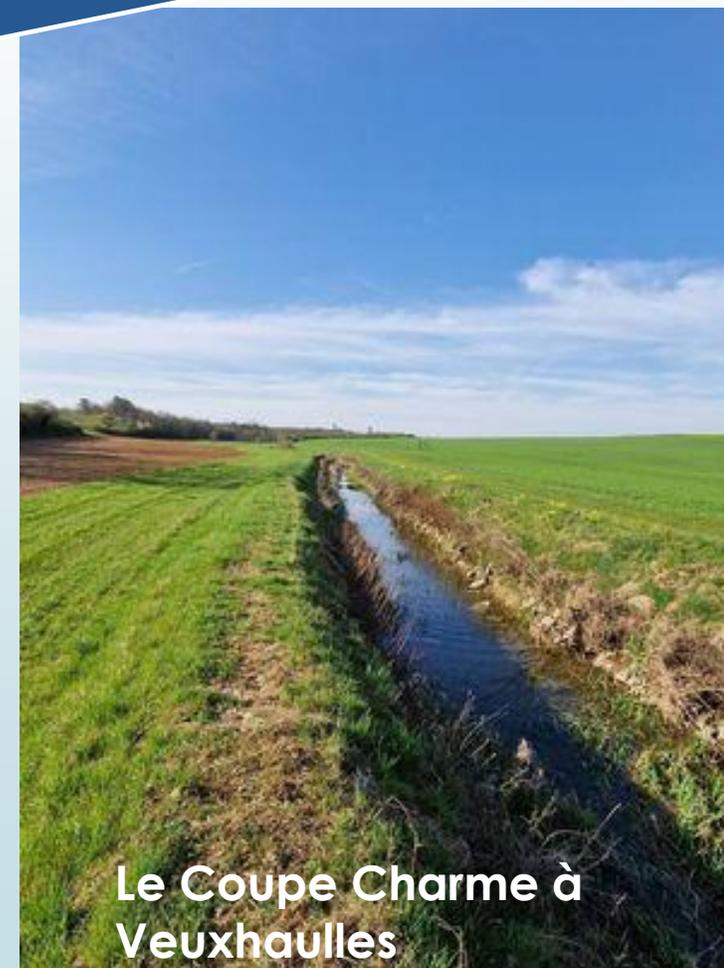
350 ml de cours d'eau
restaurés pour cet enjeu et
7000 m² de ZH créés



Actions programmées 2023

- Découverte du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine
- Restauration physique de la Digeanne à Essarois
- Renaturation du Ru de la Fontaine à Montigny-sur-Aube
- Banquettes végétalisées sur le Coupe Charme à Veuxhaulles-sur-Aube

1 600 ml à renaturer



Le Coupe Charme à
Veuxhaulles

Ruisseau de Cosne – Contexte

Topographie
&
Occupation
du sol

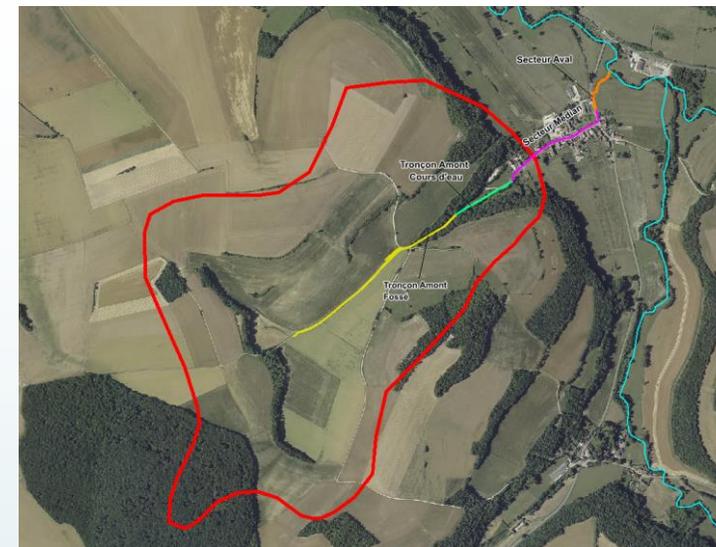
- Bassin versant en forme de cirque
- Forte pente (4,6%)
- Traversé par le ruisseau de Cosne (1 kml) busé sur la moitié de son linéaire
- Parcelles agricoles principalement

Orage 2018

- Erosion / ruissellement des terres agricoles
- Incision du lit et déstabilisation des berges
- Inondation : importants dégâts de biens collectifs et privés

Aménagements

- Remise en herbe (86 ha)
- Plantation de haies (1 500 ml)
- **Restauration du ruisseau**



Ruisseau de Cosne - Objectifs

RESTAURATION DU RUISSEAU DE COSNE

Réduire le risque inondation

- Ouverture du ruisseau dans le hameau
- Redimensionnement du ruisseau et des OH

Restaurer la fonctionnalité du milieu naturel

- Reprise / renforcement des berges
- Recharge sédimentaire
- Mise en défens pour éviter le piétinement
- Rétablissement de la continuité sédimentaire et piscicole
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Reconstitution d'habitats
- Redimensionnement du ruisseau et des OH

Intégrer les contraintes du site

- Conservation des accès et des fontaines
- Protection / évitement des différents réseaux
- Réduire le frein hydraulique sous la RD

Ruisseau de Cosne - Finalité



MOE : en cours

Travaux : Août – Déc. 23

1 M €

80% Aides

1 000 ml
restaurés

Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- **La protection de la biodiversité des zones humides**
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Bilan de l'enjeu 4

Objectifs :

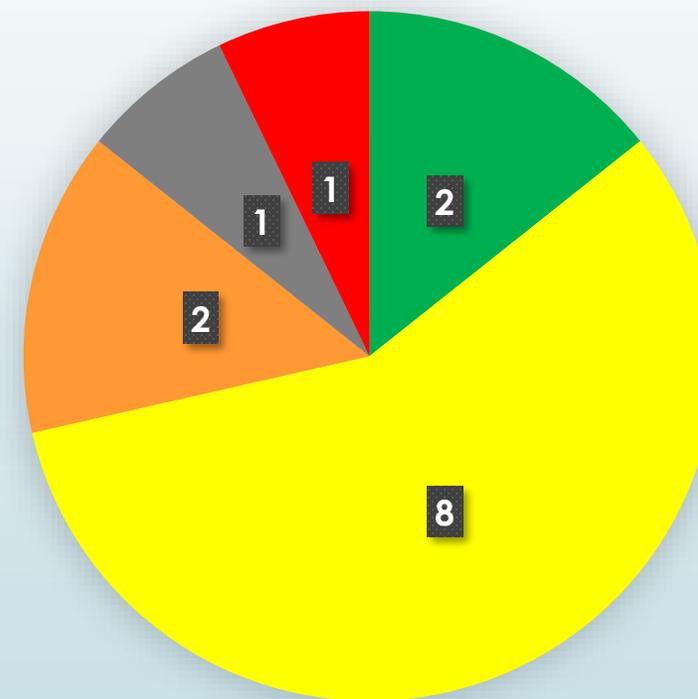
- **14 actions**
- Montant estimatif de l'enjeu: **766 440 €**

Résultats :

- **2 études terminées**
- **11 actions engagées**
- 91 ha ZH pré-identifiés, 18 ha ZH effectives, 18 ha ZH potentielles
- **9 % des montants engagés**

65 907 € ont été engagés pour cet enjeu depuis 2020 !

Avancement de l'enjeu 4

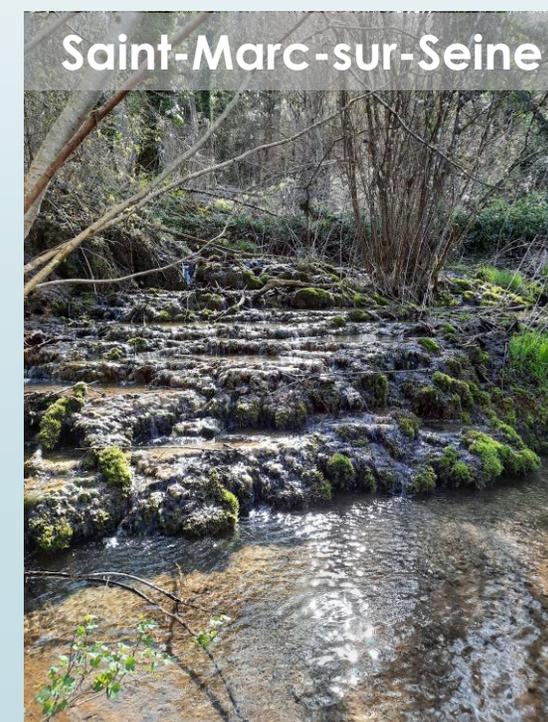


■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

Actions mises en œuvre en 2022

- ✓ Mise en œuvre du plan de gestion 2021-2025 sur l'ENS des « Sources et cascades tuffeuses de Saint-Marc-sur-Seine.
- ✓ Restauration de zones humides
 - Chamesson
 - Bure-Les-Templiers
 - Mare de Coulmier-le-Sec

Travaux réalisés pour un
montant de
60 000€ TTC



Restauration d'une zone humide, Chamesson

- Prairie pâturée par 5 à 6 bêtes
- Aucun apport de fertilisants
- Diagnostic initial du site
- Confirmation du caractère humide du site par le CENB
- Définition d'enjeux et objectifs
- Réalisation d'un plan d'actions

Travaux réalisés par CHENOT
pour un montant de
7410€ TTC
1300m² de ZH protégés



Restauration d'une zone humide, Chamesson



Financement
20% EPAGE
80% AESN

Actions programmées en 2023

- Inventaire et hiérarchisation des sites naturels et remarquables du périmètre Haut-Marnais
- Complément d'inventaire des sites naturels remarquables des têtes de bassin
- Bilan des MAEC zones humides
- Travaux de restauration de la zone humide à Chaume-Les-Baigneux
- Travaux de restauration et de préservation sur la Cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine
- Veille foncière
- Animation foncière



Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- **La préservation de la ressource en eau potable**
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Bilan de l'enjeu 5

Objectifs :

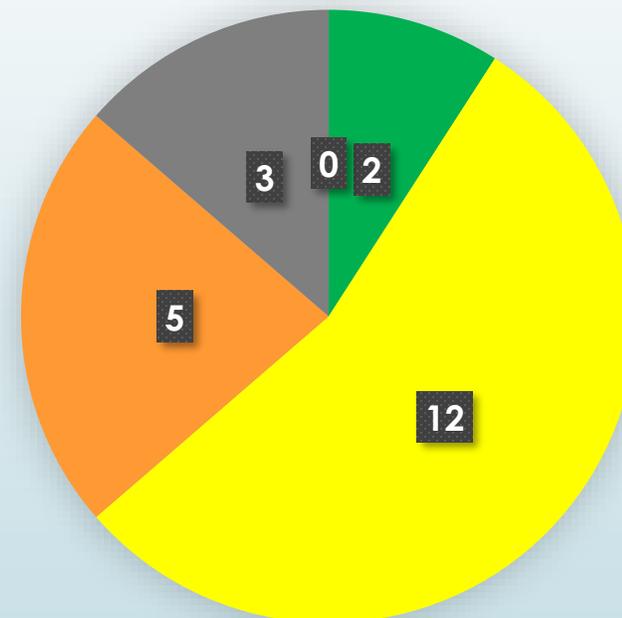
- **21 actions**
- Montant estimatif de l'enjeu: **674 400 €**

Résultats :

- **1 étude terminée** (Phases 1 à 4 + DUP)
- **18 études BAC en cours**
- **52 % des montants engagés**

350 425 € ont été engagés pour cet enjeu depuis 2020 !

Avancement de l'enjeu 5



■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

➔ **DUP et BAC** = des outils complémentaires pour protéger la ressource en eau

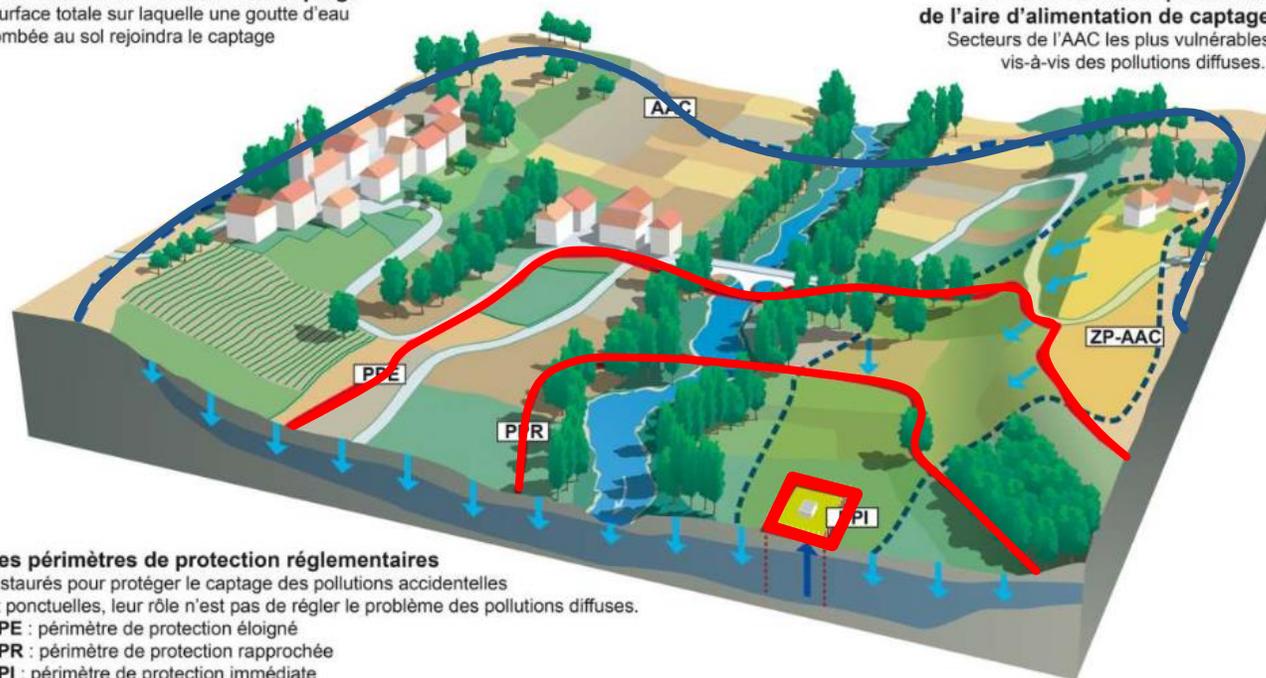


But : . Agir de manière préventive et durable sur la qualité de la ressource
 . Anticiper les problèmes

La protection des captages d'eau potable

AAC : aire d'alimentation de captage
 Surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage

ZP-AAC : zone de protection de l'aire d'alimentation de captage
 Secteurs de l'AAC les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses.



Les périmètres de protection réglementaires
 Instaurés pour protéger le captage des pollutions accidentelles et ponctuelles, leur rôle n'est pas de régler le problème des pollutions diffuses.
PPE : périmètre de protection éloigné
PPR : périmètre de protection rapprochée
PPI : périmètre de protection immédiate

DUP	Etude BAC
Protection OBLIGATOIRE	Protection VOLONTAIRE
Pollutions accidentelles et ponctuelles	Pollutions diffuses
<ul style="list-style-type: none"> - Périmètres de protection (PPI, PPR, PPE) - Autorisation distribution eau - Autorisation prélèvement 	<p>Phase 1 : Etude AAC Phase 2 : Diagnostic des pressions Phase 3 : Elaboration programme d'actions Phase 4 : Animation - Mise en œuvre programme actions</p>

Actions programmées en 2023

- **Etudes hydrogéologiques en cours (4)** : suivi administratif et technique (Etudes AAC Bure-les-Templiers, Echalot, Chamesson, **essais de pompage Pothières**)
- **Animations agricoles en cours avec la CAAPRE (3)** : Rochefort-sur-Brevon, Beaulieu, Minot
- **Etudes en consultation (3)** : Magny-Lambert , groupement Aisey-sur-Seine, **Semond**, SIE Coulmier, (Phases 2 & 3)
- **Etudes à lancer (5)** : SIE Combe Noire, Oigny (Phase 1), SIE Chambain-Buxerolles, Poiseul-la-Grange, Beneuvre (Phases 2 & 3)
- **Sensibilisation à faire (1)** : SIAEP Brion-sur-Ource
- **Procédure DUP en cours (1)** : Minot
- **Procédures DUP à lancer (8)** : Channay, Brémur-et-Vaurois, Marcenay, Poiseul-la-Grange, ...



Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable

La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques

- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- Communication / Sensibilisation

Bilan de l'enjeu 6

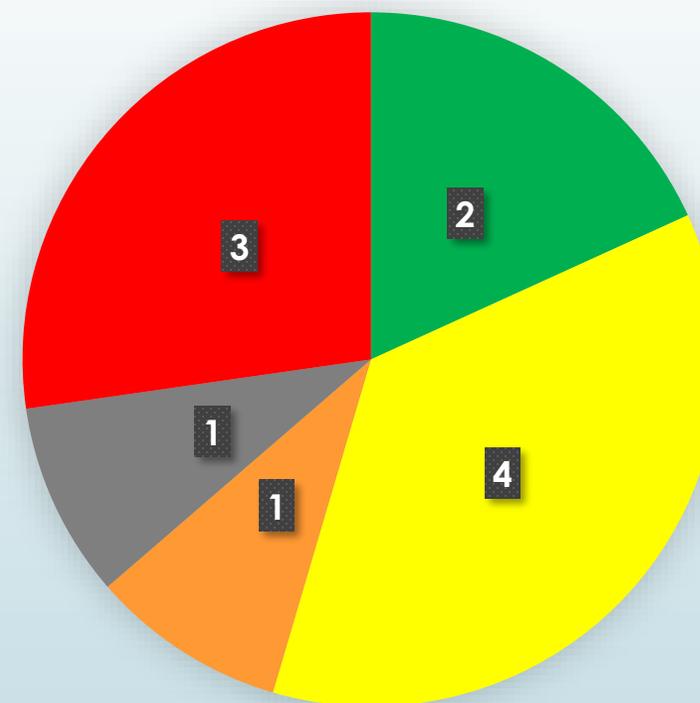
Objectifs :

- 11 actions
- **1 Action prioritaire « Eau et Climat »**
- Montant estimatif de l'enjeu: **975 600 €**

Résultats :

- **68% des actions engagées**
- EADC (études) : **action prioritaire « Eau et Climat » - terminée**
- **51 000 ml** entretenu
- **967 ml** de cours d'eau mis en défens
- **7 141 ml** de haies plantées
- **86 ha** remis en herbe
- **48 % des montants engagés**

Avancement de l'enjeu 5



■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

Actions mises en œuvre en 2022

- ✓ Plantation de haie à Duesme
- ✓ MAEC « Remise en herbe » à Essarois
- ✓ Etude globale Erosion et ruissellement, **phase 1**
- ✓ Mise en défens du ruisseau de la fontaine aux chèvres à Colmier-Le-Haut
- ✓ Entretien de la végétation sur Seine Amont et la Coquille

350 ml de cours d'eau mis
en défens
500 ml de haies plantées
Et 11 720 ml de berges
entretenu



Actions annulées ou bloquées en 2022

- ❌ Mise en défens de l'Ource à Poinson-les-Grancey
 - Refus du propriétaire
- ❌ Plantations sur la Groëme à Terrefondrée
 - Refus du propriétaire
- ❌ Projet d'hydraulique douce à Marcenay
 - Action non prioritaire selon l'étude BRGM



Actions programmées en 2023

- Mise en défens de la Petite Laigne à Chaumes-les-Baigneux
- Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais
- Programme d'entretien et restauration de la ripisylve
- Etude globale érosion et ruissellement, **phase 2**
- Entretien de la végétation sur l'Ource et le Revinson



Quemigny-sur-Seine



L'entretien de la ripisylve

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives » art. L.215-14 du code de l'environnement

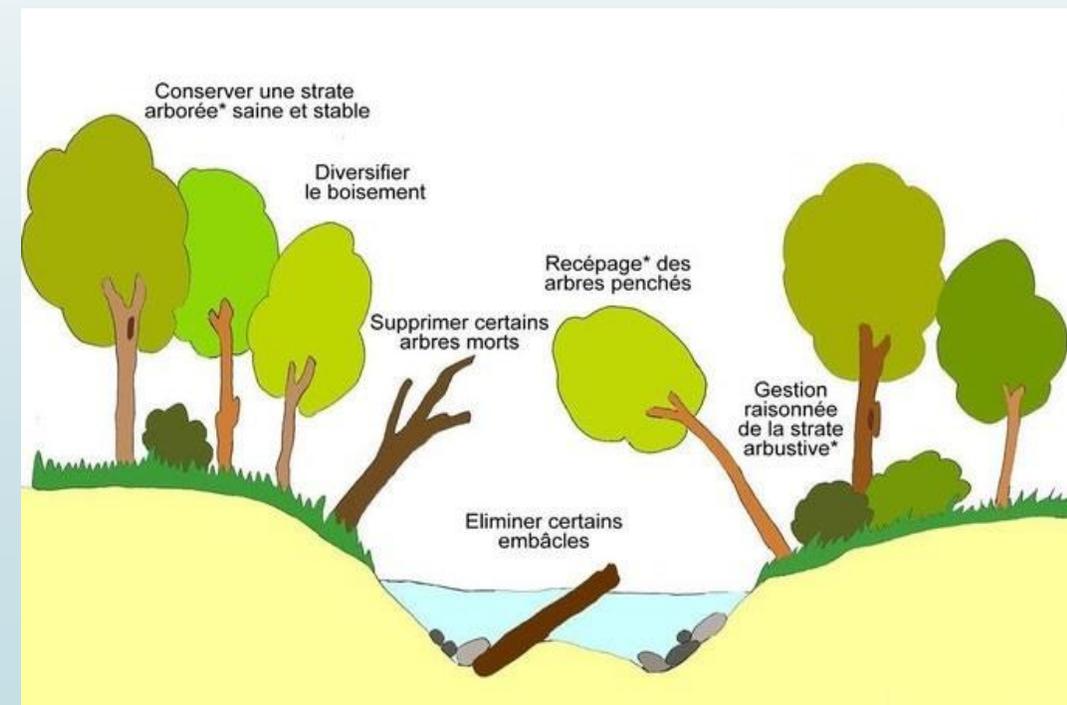
✓ Ce que l'on doit faire

- Conserver quelques embâcles et arbres morts dans les zones sans enjeux
- Maintenir une ripisylve diversifiée
- Valoriser le bois (bois de chauffage, paillage, broyage)

X Ce qui est interdit

- Mise à blanc
- Curage
- Le déversement de produits polluants
- Laisser les rémanents dans le cours d'eau ou sur les berges
- Intervenir dans le lit du cours d'eau

Période d'intervention préconisée pour l'entretien de la végétation



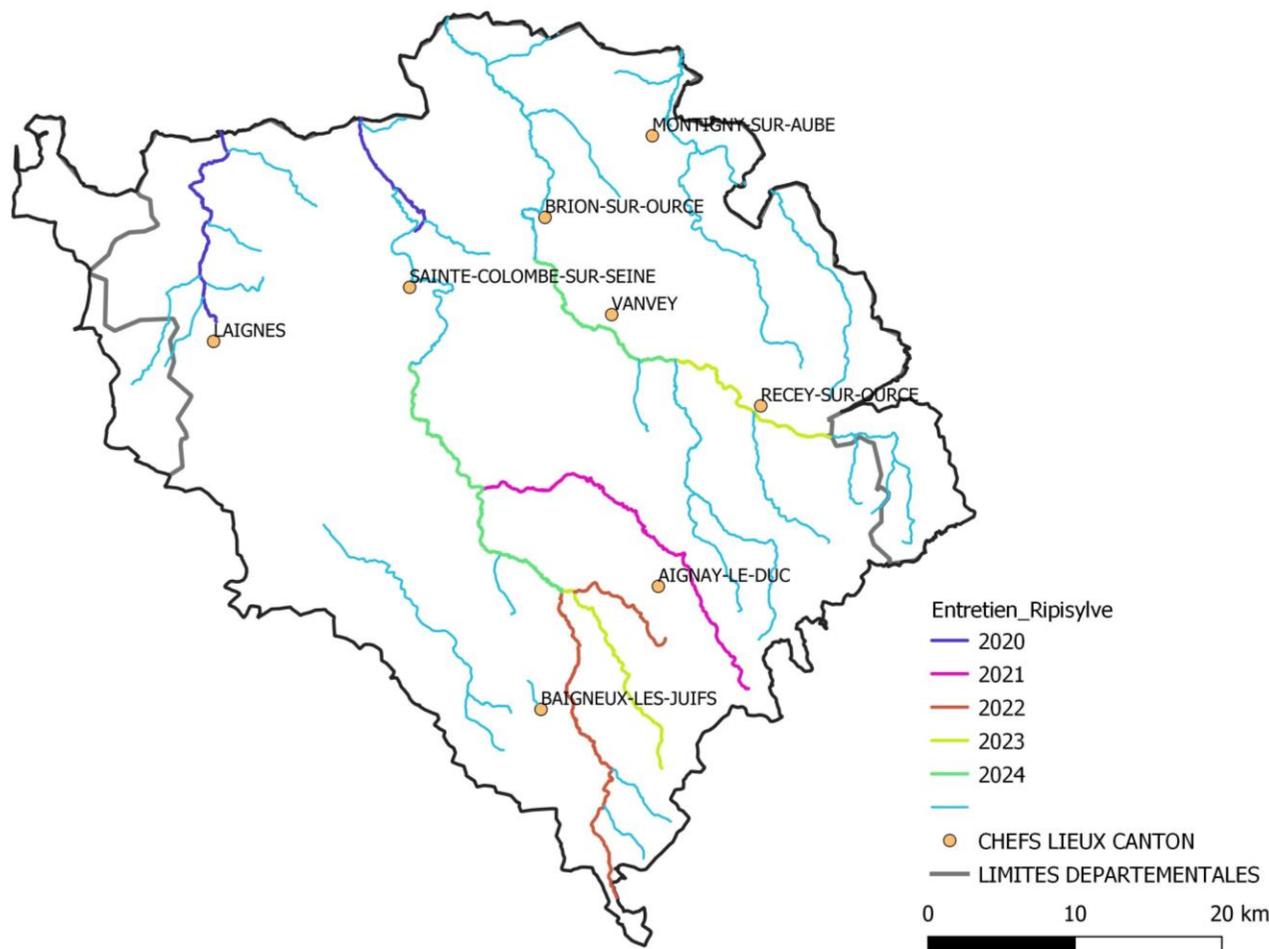
Programme d'entretien de la ripisylve

- **Objectifs:** restauration des écoulements, gestion des embâcles problématiques, préservation d'une ripisylve équilibrée et saine
- **Depuis 2020 :** 51 000 ml de ripisylve entretenus / restaurés
- **En 2022 :** Restauration de la ripisylve sur la Seine de Source-Seine à Quemigny-sur-Seine et l'ensemble de la Coquille ~11 km



Programme d'entretien de la ripisylve

Programme d'entretien et de restauration de la ripisylve 2020-2024



Secteurs d'interventions 2023 / 2024

Le Revinson (2023)

La Seine: de Bellenod-sur-Seine à Chamesson (2024)

L'ource: Menesble, Bure-les-Templiers, Recey-sur-Ource, Leuglay (2023)

L'ource: Voulaines-les-Templiers, Vanvey, Villiers-le-Duc, Maisey-Le-Duc (2024)



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CÔTE-D'OR



Parc national
de forêts



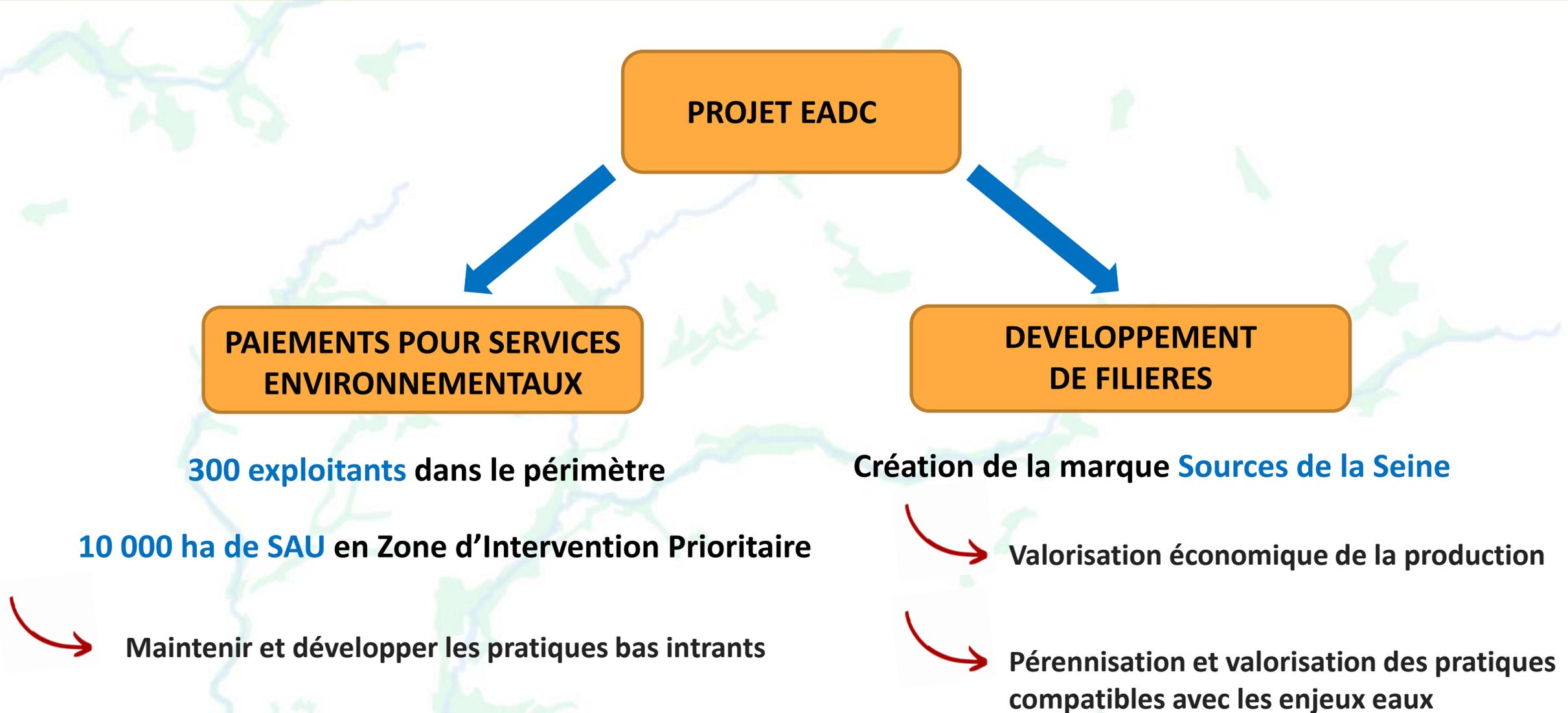
Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais

Avec le soutien financier de :



1. Présentation générale

Les actions du projet



1. Présentation générale

Une méthodologie participative

1. Construction des Paiements pour Services Environnementaux

- Diagnostic : Etat des lieux des pratiques agricoles
- Construction des PSE : Atelier de réflexion collective



3 ateliers participatifs

43 agriculteurs participants

Dont **28** éleveurs et **15** céréaliers



2. Structuration de filières bas intrants

- Analyse du potentiel de développement de 10 filières
- Étude des filières lait et viande bovine

20 entretiens avec des acteurs économiques

Restaurations collectives et commerciales, boucheries, abattoirs et intermédiaires

50 entretiens avec des éleveurs bovins allaitant

3. Préfiguration gouvernance

- Analyse des modèles juridiques **2** ateliers participatifs
- Mise en place d'une gouvernance collective **1** visite terrain



1. Présentation générale

Pourquoi une association ? – La gouvernance

Intérêt collectif



Répondre aux besoins d'un territoire par la mobilisation de toutes les parties prenantes qui souhaitent s'engager.

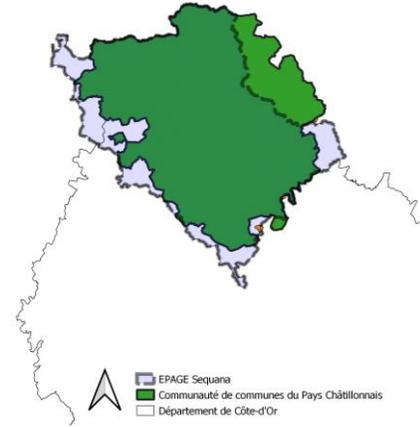
Organiser une pratique de gestion collective

- Gouvernance organisée par collèges d'acteurs représentant des intérêts communs
- Chaque adhérent dispose d'une voix dans le collège auquel il appartient

4 structures porteuses

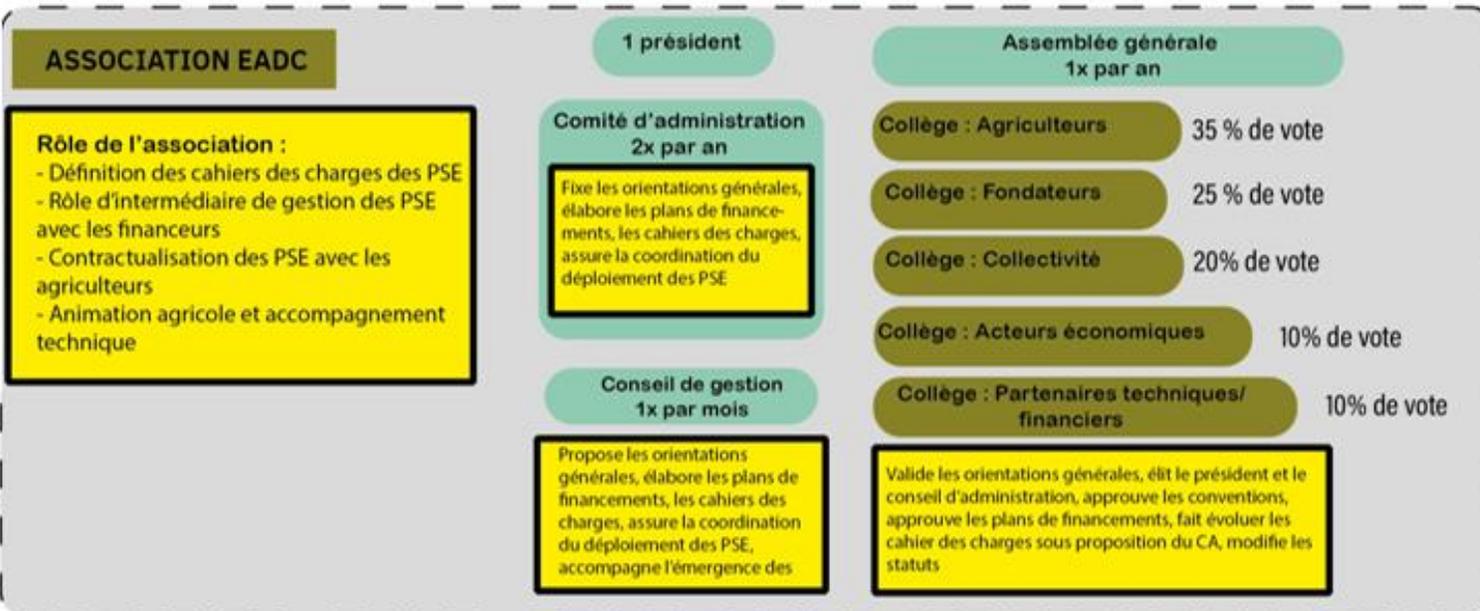


21 partenaires



Rôle de l'association :

- Effectuer l'intermédiaire de gestion des PSE entre les exploitants agricoles et les financeurs
- Accompagner l'animation agricole nécessaire à la mise en œuvre des pratiques agricoles définies par le cahier des charges en collaboration avec les partenaires (Cellule CAAPRE...)
- Assurer la coordination entre les différents acteurs du territoire
- Accompagner à l'émergence de filières compatibles avec les enjeux eaux et assurer le déploiement de la marque « Sources de la Seine »



2. Les Paiements pour Services Environnementaux

Agir sur les enjeux eau, les zones d'interventions prioritaires

4 Zones Prioritaires d'Interventions (ZPI) :

- Les zones d'expansion de crue (4 002 ha)
- Les zones sensibles à l'érosion et au ruissellement des sols (3 331ha)
- Les captages d'alimentation en eau potable (5 063 ha)
- Les zones humides (1 450 ha)

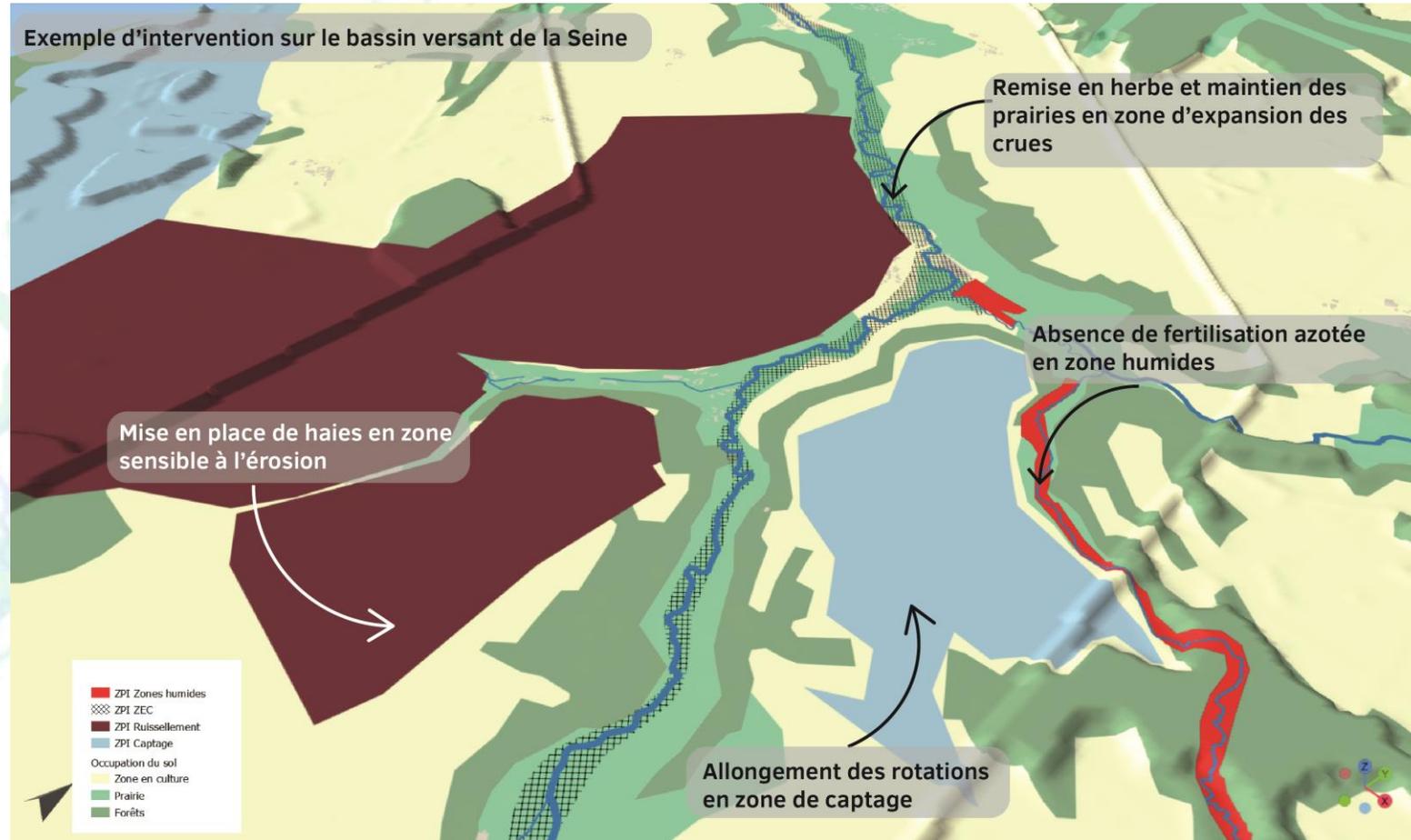
→ **7 632 ha** de surfaces contractualisées

300 exploitants

12 millions d'euros

OBJECTIFS :

- **80%** des surfaces en herbe maintenues, **+36%** de surfaces en prairie permanente
- **+ 36 km** de haies



3. Les Paiements pour Services Environnementaux

Cahier des charges

Nom de la mesure	Durée de l'aide	Cahier des charges
Conversion en prairies et maintien du couvert permanent	2 ans + 8 ans	Zéro phyto. Fertilisation azotée limitée à 50 kg N efficace/ha/an pour les prairies pâturées et 80 kg N efficace/ha/an pour les prairies de fauche.
Maintien des prairies	10 ans	En ZEC, P limité avec un maximum de 30 unités/an ou de 60 unités tous les 2 ans. K limité à 50 unités par an ou 100 unités tous les 2 ans. En ZH, pas de fertilisation azotée + bonus retard de fauche.
Conversion de terres cultivées en jachère et maintien du couvert permanent	7 ans	Conversion des surfaces en jachère en année n - zéro phyto - Absence de fertilisation - Entretien par fauche ou broyage sans export de matière
Cultures associées / méteils	1 an	Association de céréales avec légumineuses. Zéro phyto. Fertilisation à 50 unités maximum.
Couverts d'interculture	1 an	Zéro phyto. Interdiction des apports en azote minéral. Minimum 3 espèces. Maintien du couvert : 3 mois en interculture longue, 2 mois en interculture courte.
Semis direct sous couvert	7 ans	Couvert obligatoire en interculture. Semis direct sur 100% de la surface engagée Délai d'implantation du couvert d'interculture ou de la culture à respecter (à définir)
Agriculture biologique	7 ans	Respecter le cahier des charges AB
Rotation longue en zone de captage	7 ans	3 ans de prairie + Une culture de printemps ou d'été + ne pas faire 2 années de suite la même culture. IFT maximum. Participation à l'animation agricole. Bonus collectif.
Agroforesterie	7 ans	EN COURS
Pré-vergers	7 ans	EN COURS
Création de haies	7 ans	Diagnostic préalable obligatoire. Plantation d'essences locales, avec 2 / 3 strates
Entretiens de haies	7 ans	Établissement d'un plan de gestion des haies à l'échelle de l'exploitation. Absence de traitements phytosanitaires Absence de fertilisation minérale

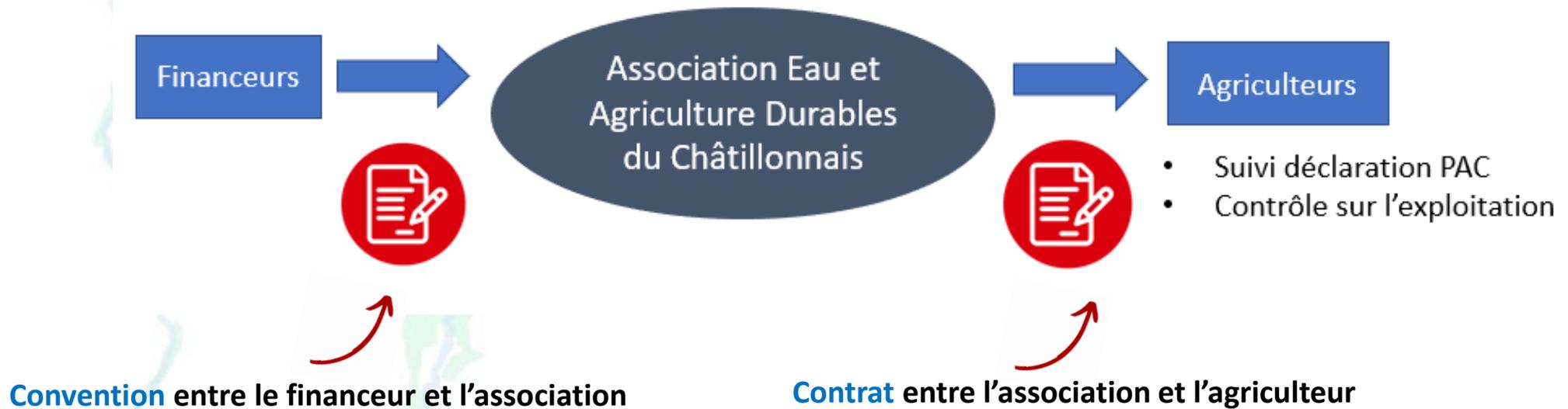
3. Les Paiements pour Services Environnementaux

Le financement des PSE

Besoin de financement : **12 270 597 € sur 7 ans**

Etape 1 : Un démarrage sous fonds publics
AESN, EPTB, Métropole du Grand Paris...

Etape 2 : Mobiliser des fonds privés avec la reconnaissance d'intérêt général de l'association



3. Les filières

Articuler la valorisation des ZEC et le développement de filières

Les prairies : valoriser des terres à faible potentiel, créer de la valeur ajoutée sur le territoire

« L'engraissement ? Au lieu de vendre en broutard, oui avec un bâtiment je peux les engraisser. Au lieu de faire un champ ou je récolte un coup sur deux, et bien je peux remettre en prés pour faire pâturer les bêtes. Ça me permettra de revaloriser les 8/10 hectares que je remets en herbe et d'engraisser les bêtes avec ce que j'ai. »

Eleveur à Jours-lès-Baigneux

« J'ai gardé les vaches aussi parce qu'il y avait les prairies, cette vallée de la Seine... Après là où c'est plat les gens ont été tenté de retourner mais c'est bête parce qu'il y avait de supers prairies d'engraissement. »

Eleveur à Baigneux-les-Juifs

Mais un besoin de valorisation économique pour les débouchés

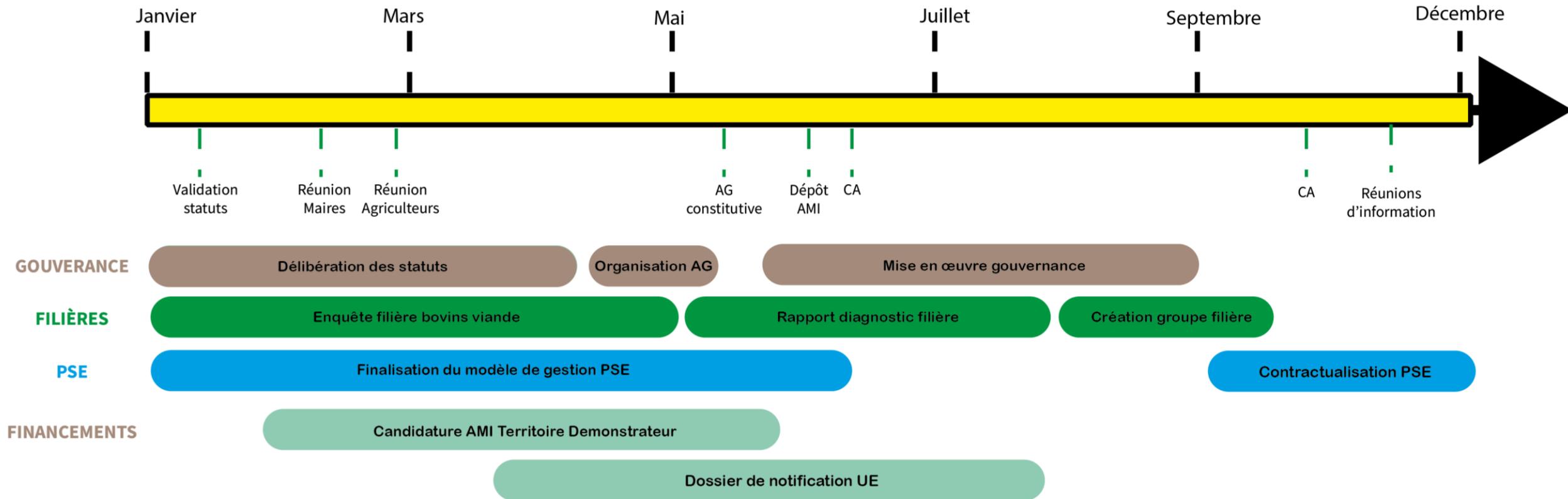
"On entend les copains, tiens moi j'arrête, les gens sont découragés. Mais alors que faire des prairies ? Pour garder les vaches il faut que ça rapporte quelque chose..."

Nous on saura faire le cahier des charges et la matière première. Il faut que les Métropoles nous donne un coup de main pour l'écoulement des produits"

Eleveur à Essarois

3. Planning

Calendrier 2023



Conclusion

Les enjeux à relever pour l'Association Eau et Agricultures Durables du Châtillonnais

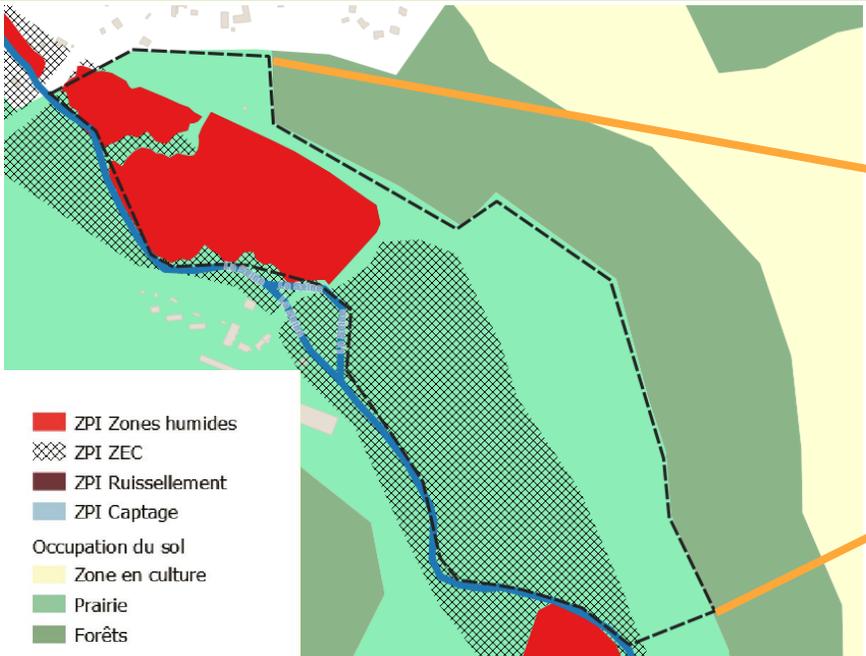
Paiements pour Services Environnementaux

- Construire le modèle juridique et financier des Paiements pour Services Environnementaux (cadre juridique complexe)
- Construire des partenariats scientifiques, évaluer le dispositif
- Financer la mise en place des Paiements pour Services sur les zones de captages

Filières bas intrants

- Affiner la connaissance des débouchés et des besoins en restauration collective en lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux
- Mobiliser les agriculteurs et créer un collectif
- Organiser les partenariats avec les acteurs des filières et lever les contraintes logistiques, prix...

Exemple d'intervention sur le territoire



Exploitation en polyculture élevage sur 210 ha (bovin viande)

1 S'engage dans les PSE

→ 15 ha en ZEC + 8 ha en ZH + 500 m de haies

→ Paiement de **10 500€** de PSE la 1^{ère} année

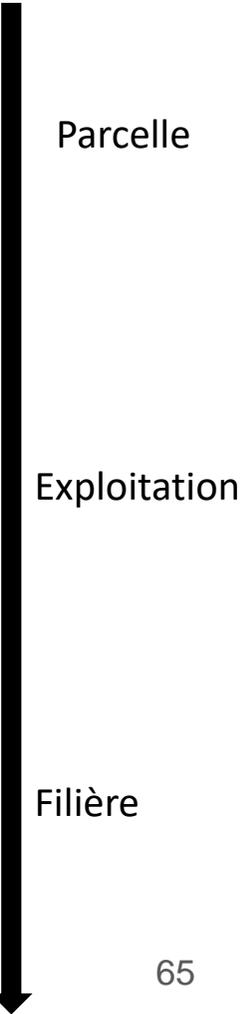
2 Respecte le cahier des charges de la marque Source de la Seine

→ Elevage à l'herbe, autonomie fourragère, sans OGM, engraisée et abattue localement...

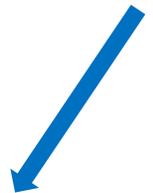
3 Commercialise la viande sur les filières EADC

Partie avant de la bête : Vente à la restauration collective
Partie arrière de la bête : Vente en GMS sous la marque « Source de la Seine »

→ Valorisation économique de la production



PROJET EADC



PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

DEVELOPPEMENT DE FILIERES

Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques

La limitation et la prévention du risque inondation

- Animation
- Communication / Sensibilisation

Bilan de l'enjeu 7

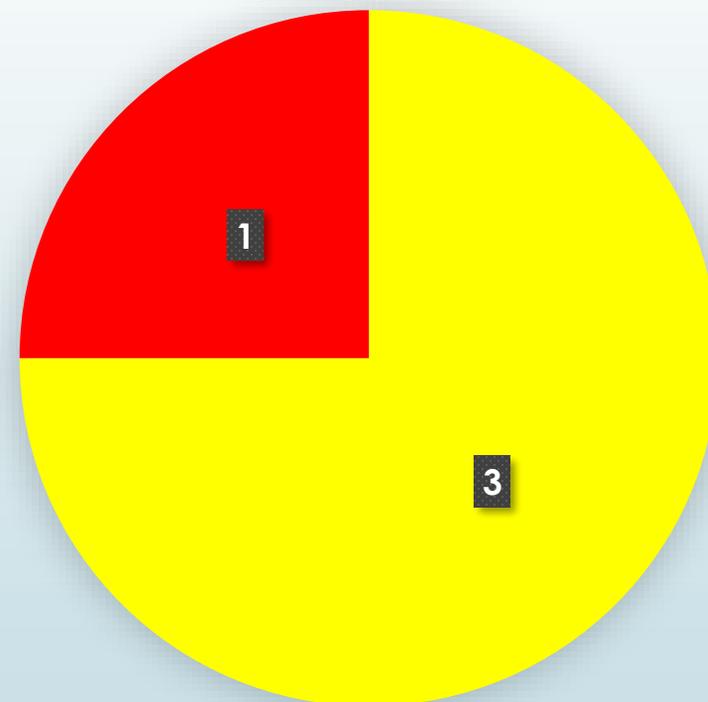
Objectifs :

- 4 actions
- **1 Action prioritaire « Eau et Climat »**
- Montant estimatif de l'enjeu: **350 000 €**

Résultats :

- **83 % des actions engagées**
- **75 % des montants engagés**

Avancement des actions de l'enjeu 7 pour l'année 2022



■ Terminée ■ En cours ■ Initiée ■ A initier ■ Non engagée / annulée

Action
emblématique
du CTEC !

Fonctionnement hydraulique des Zones d'Expansion de Crues sur le territoire de l'Épage Sequana

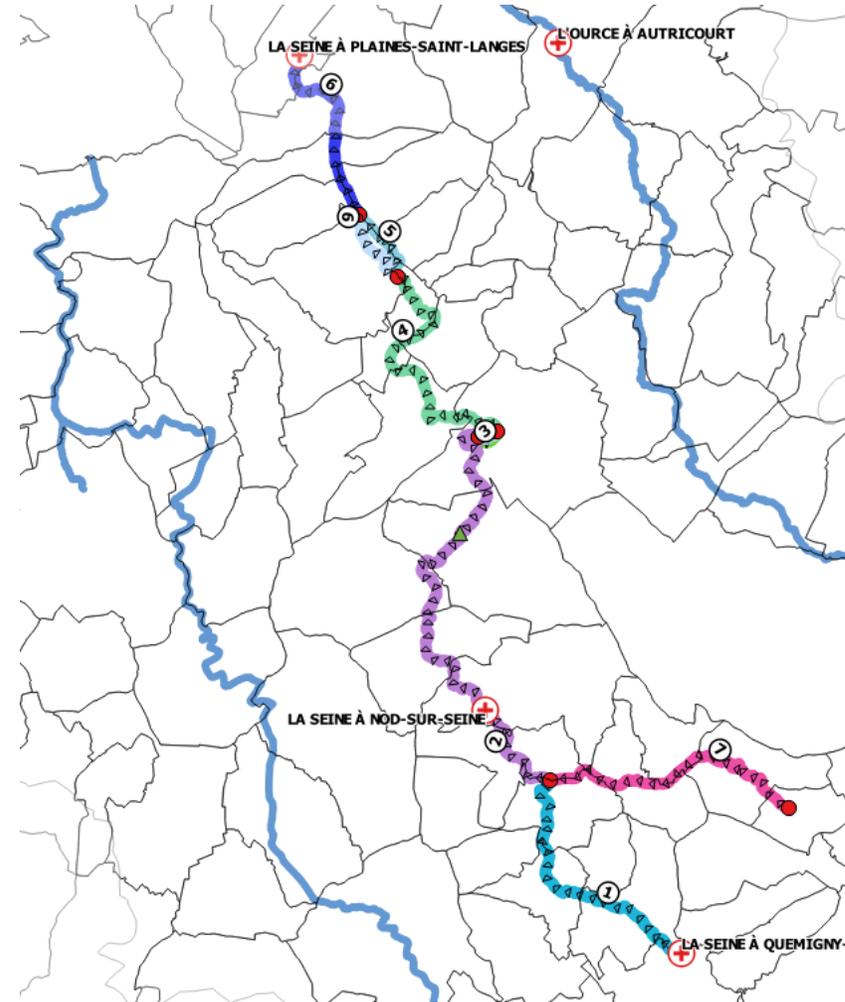
Modélisation et analyse comparative

COPIL CTEC

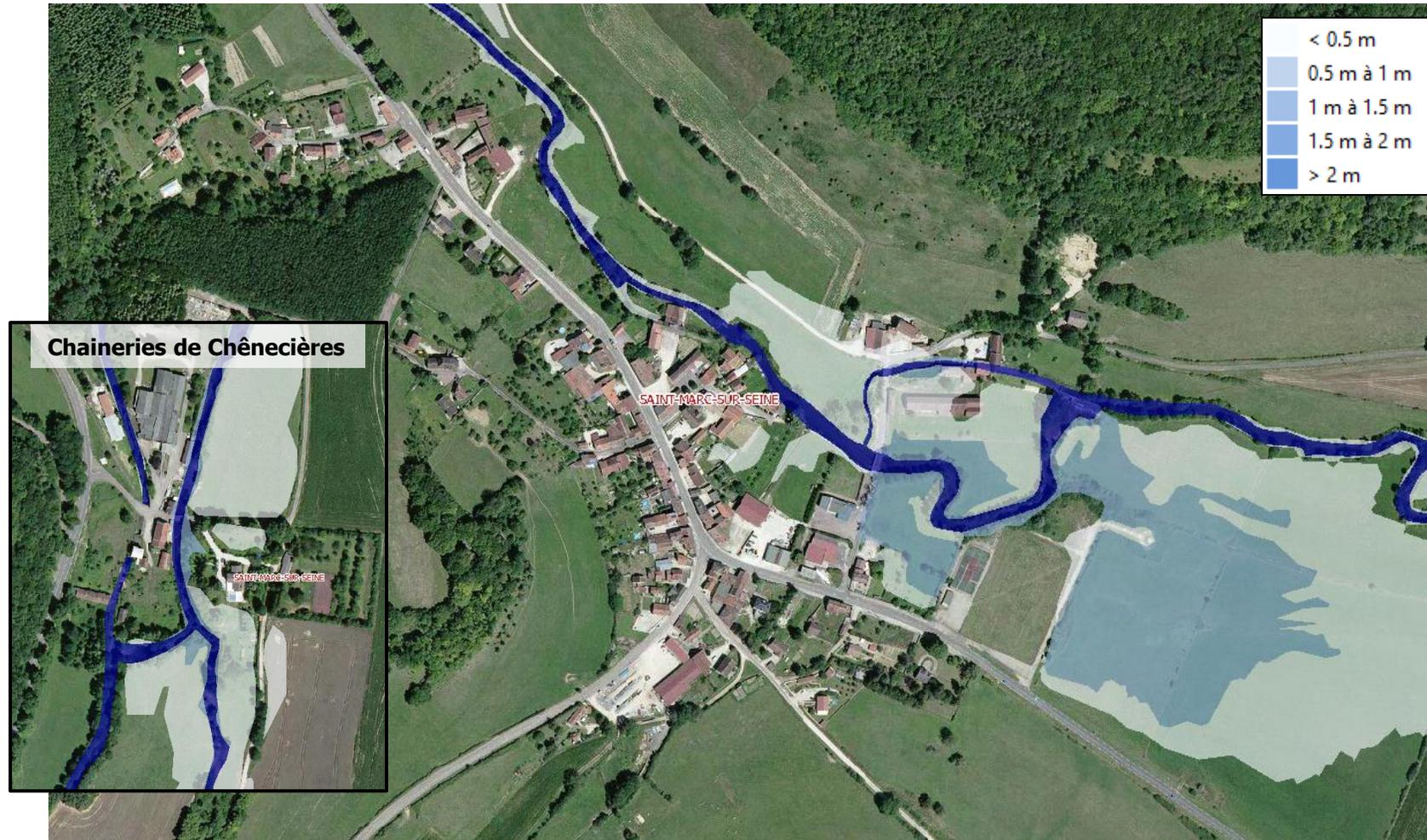
14 mars 2023

Objectifs de l'étude

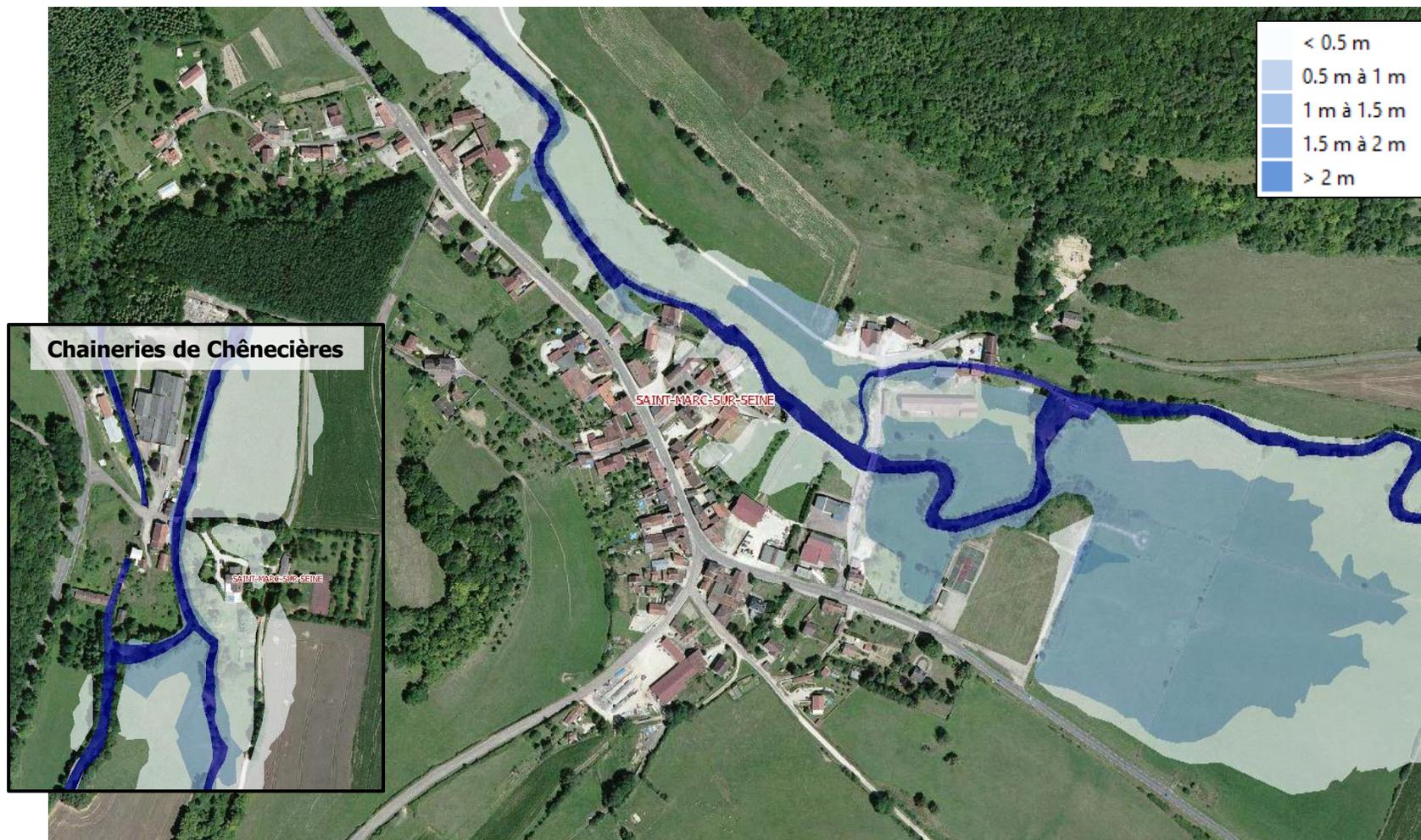
- Modélisation de la dynamique des crues sur les bassins de la Seine et de l'Ource pour Q2, Q5, Q10, Q20, Q50, Q100
- Étude hydrogéomorphologique de la Laignes
- Cartographie des zones inondables
- Diagnostic du territoire et identification des enjeux touchés
- Identification du fonctionnement du lit majeur et de la mobilisation des ZEC
- Comparaison avec les PPRI existants
- Proposition de scénarii de gestion et d'aménagement



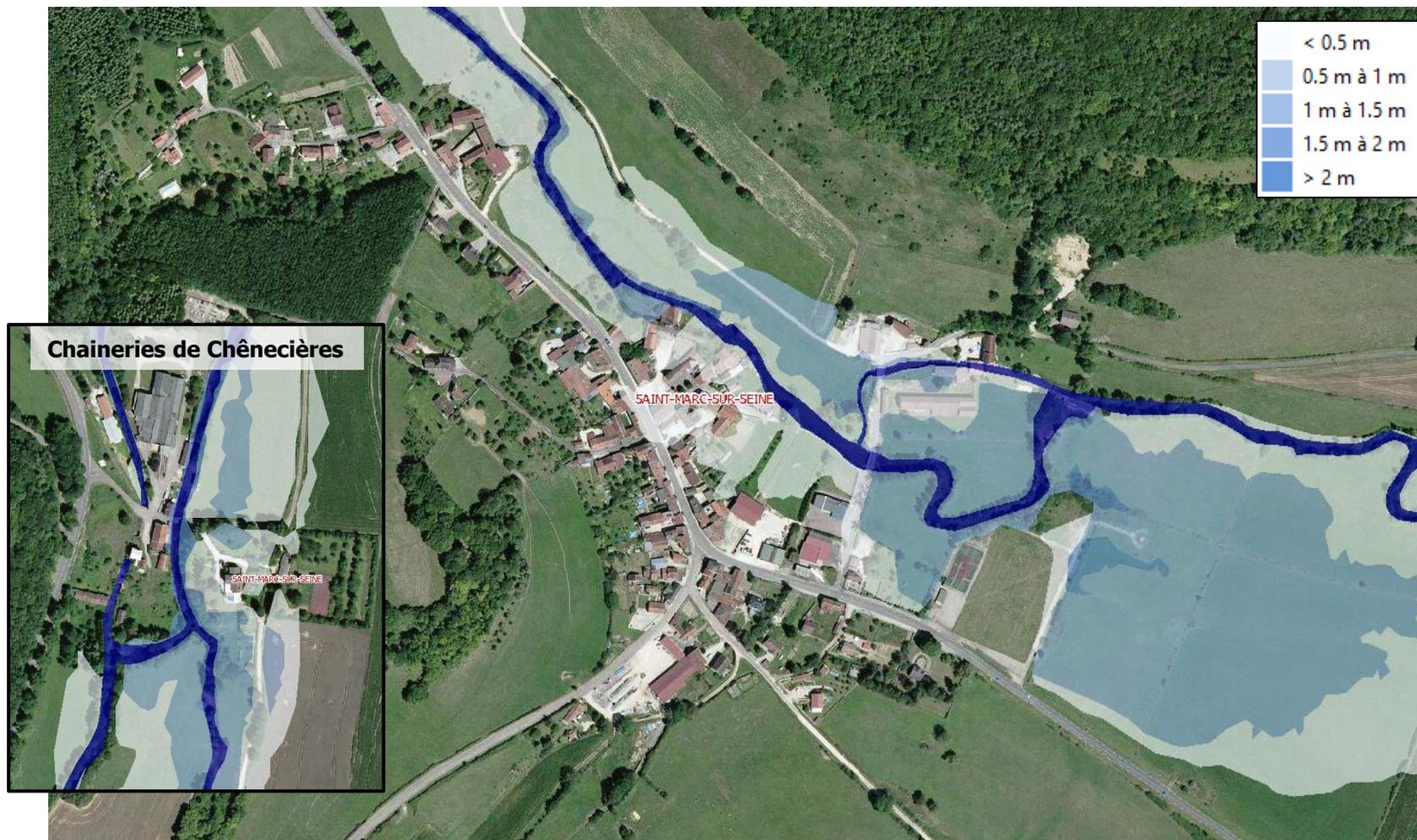
Zones inondées – St-Marc-sur-Seine – T2



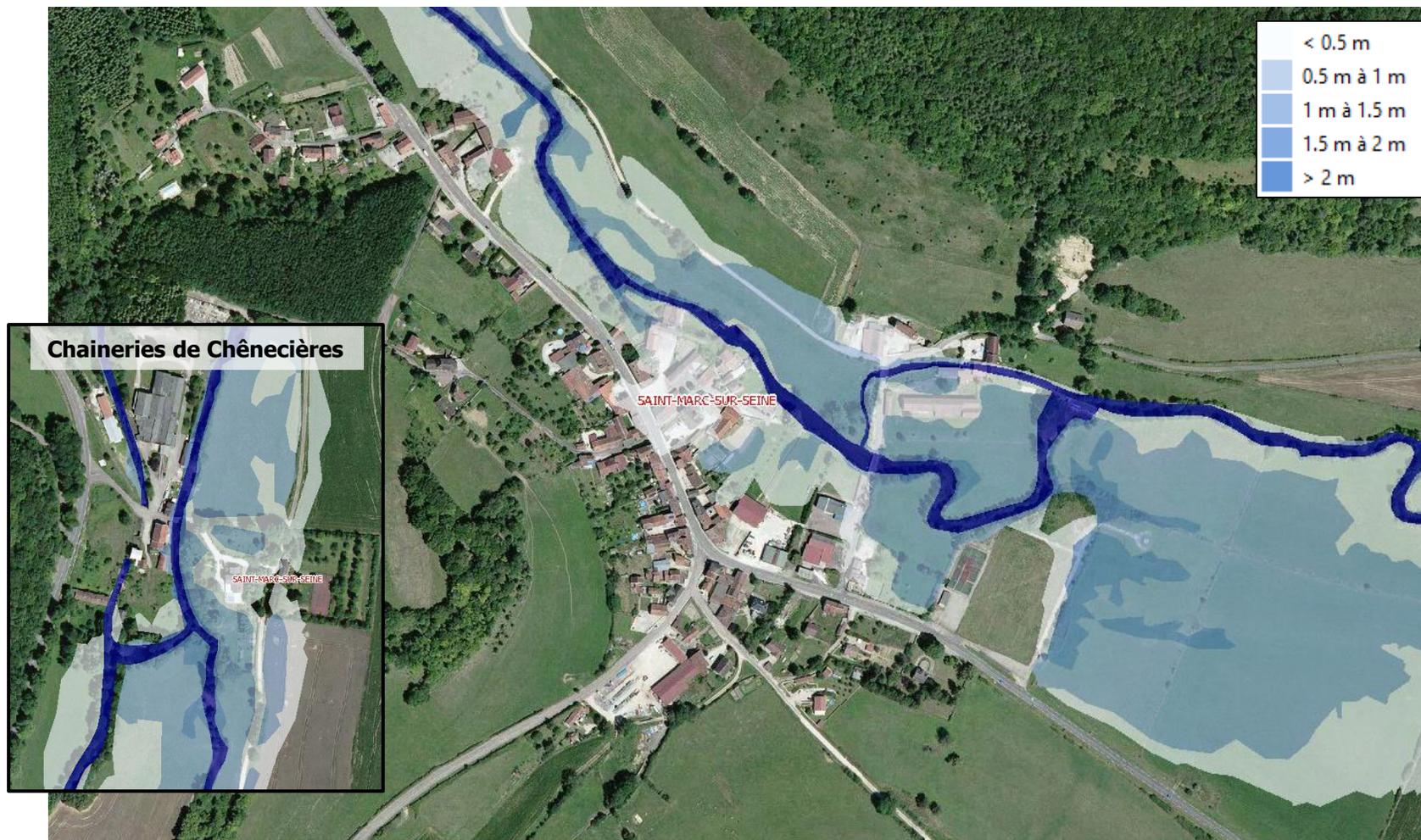
Zones inondées – St-Marc-sur-Seine – T5



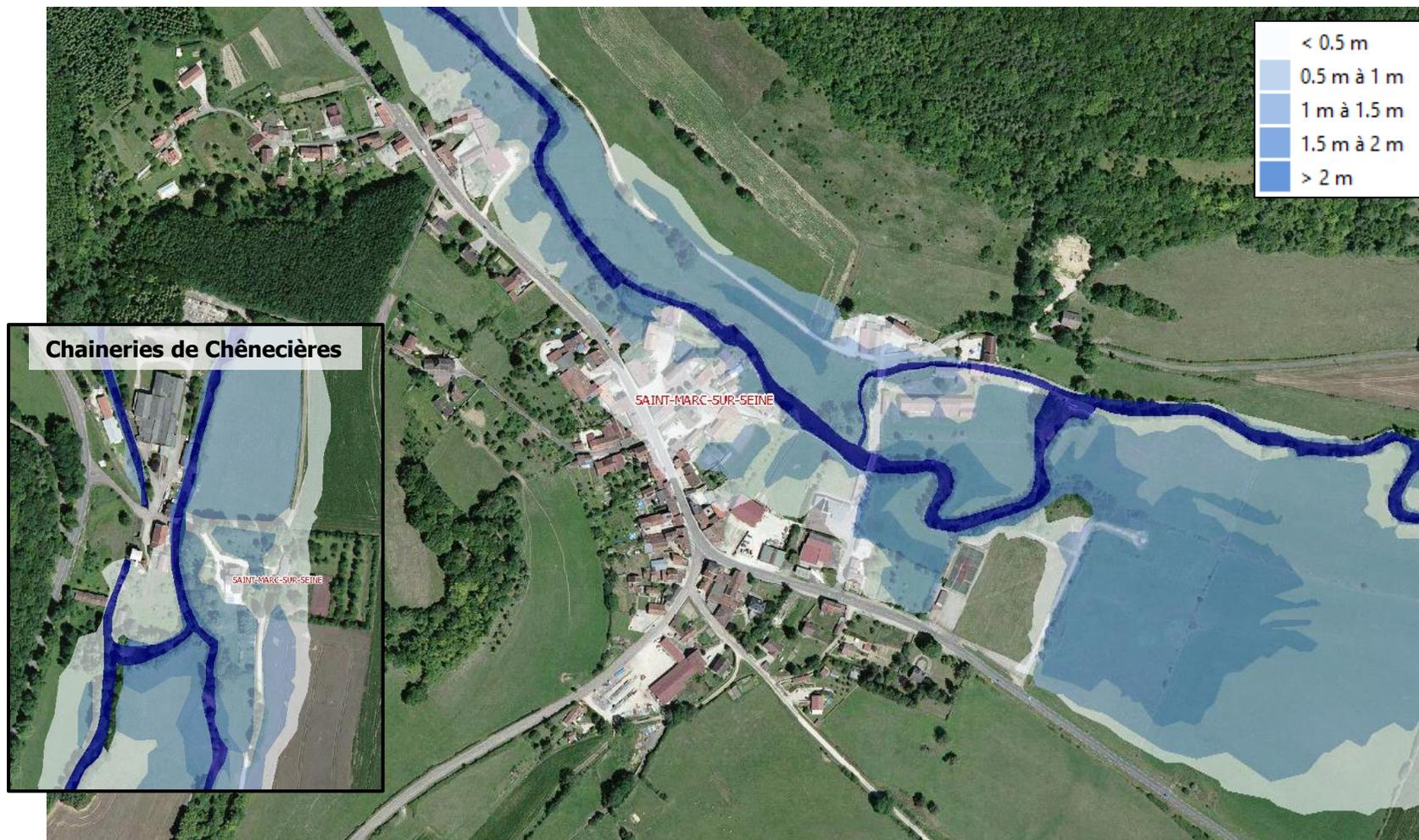
Zones inondées – St-Marc-sur-Seine – T10



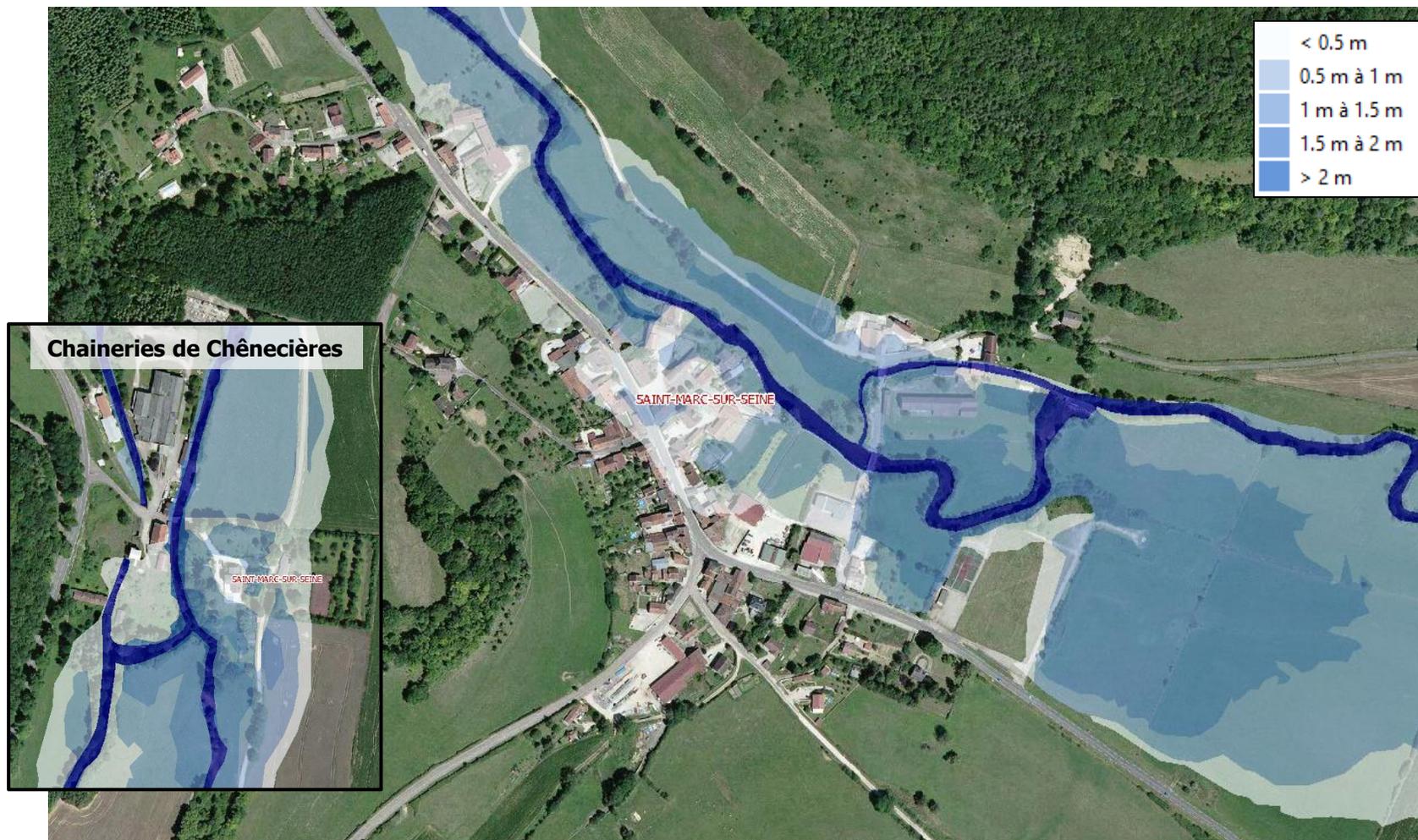
Zones inondées – St-Marc-sur-Seine – T20



Zones inondées – St-Marc-sur-Seine – T50

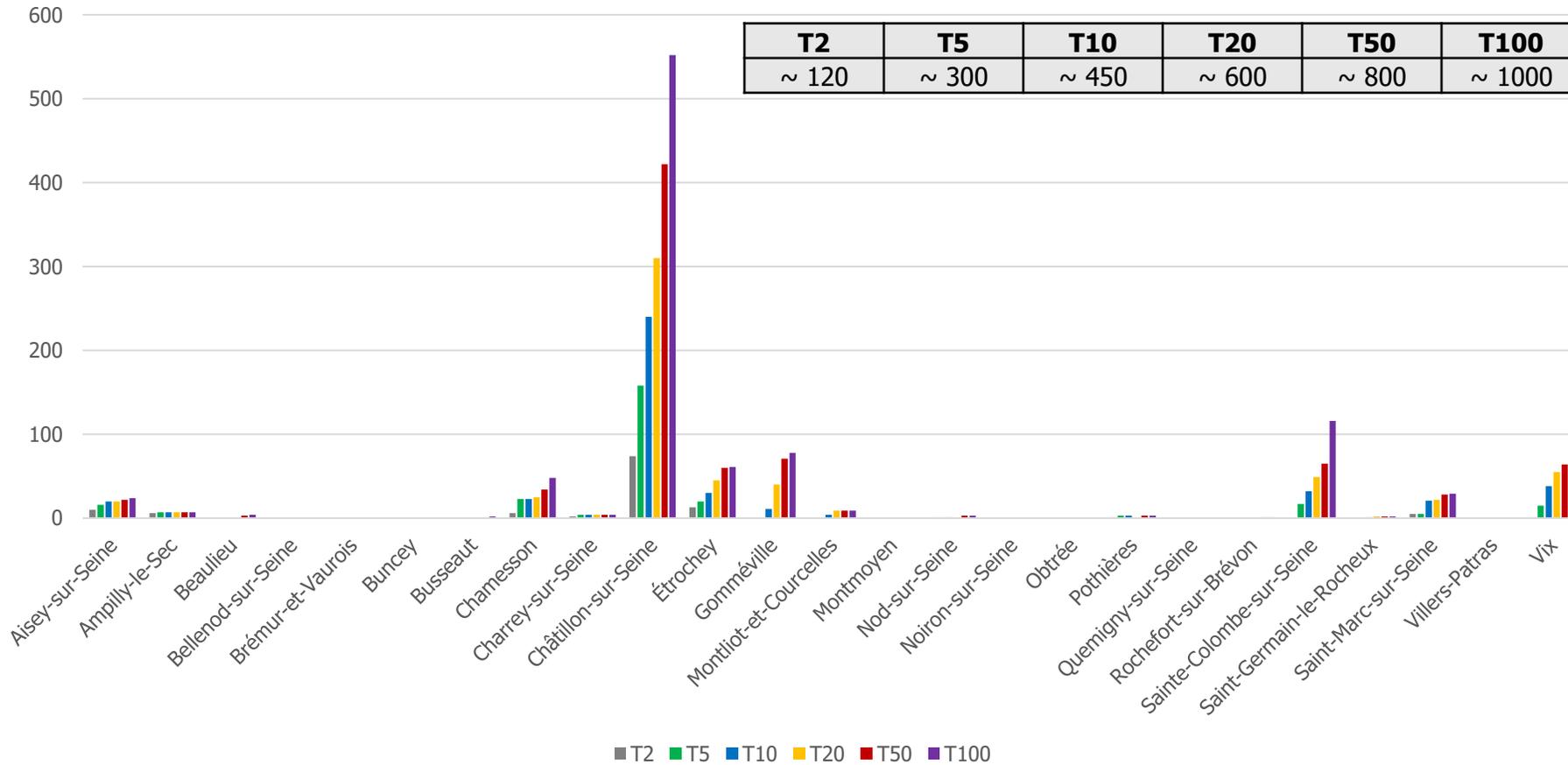


Zones inondées – St-Marc-sur-Seine – T100



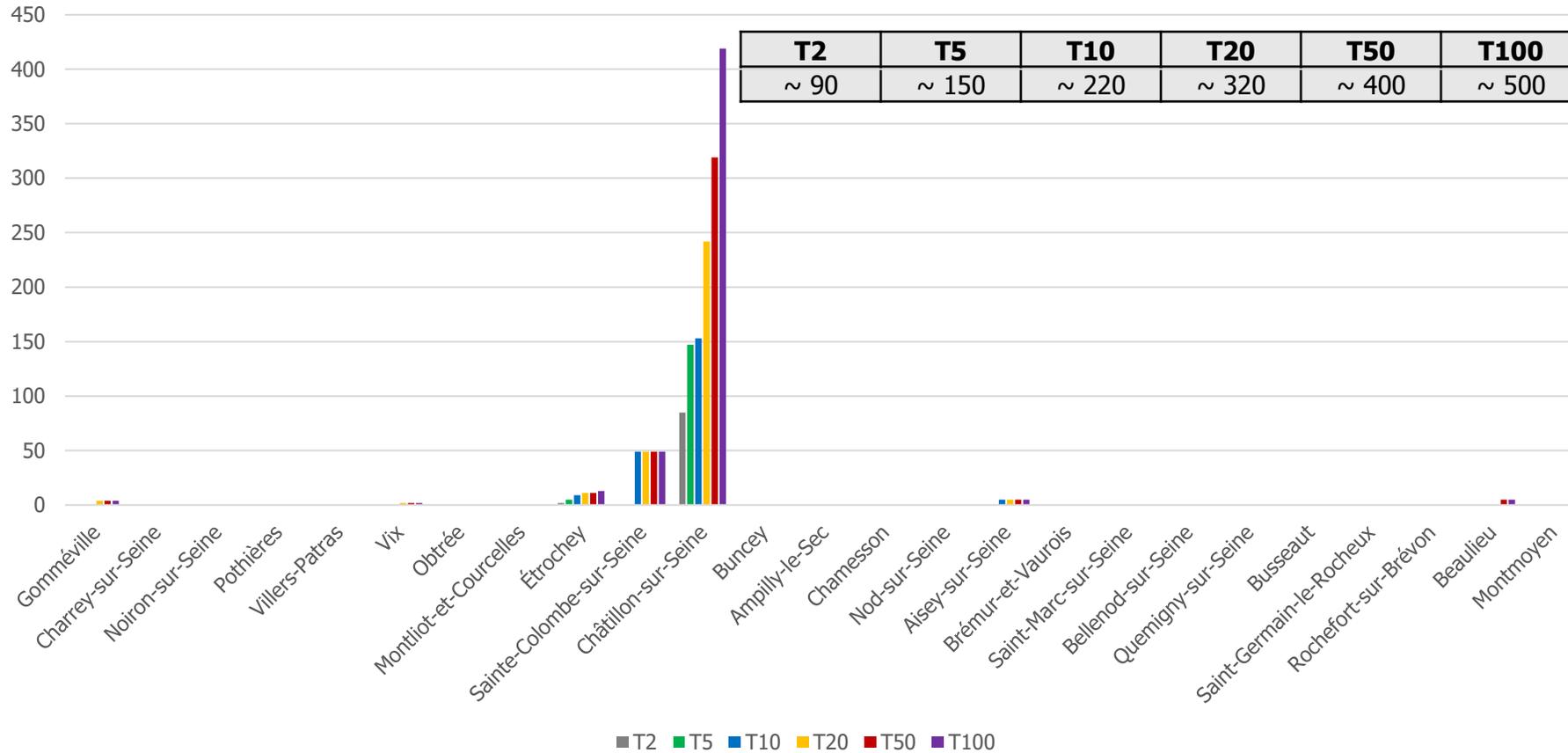
Enjeux touchés et dysfonctionnements

Estimation du nombre d'habitants impactés pour chaque occurrence de crue



Enjeux touchés et dysfonctionnements

Estimation du nombre d'employés impactés pour chaque occurrence de crue

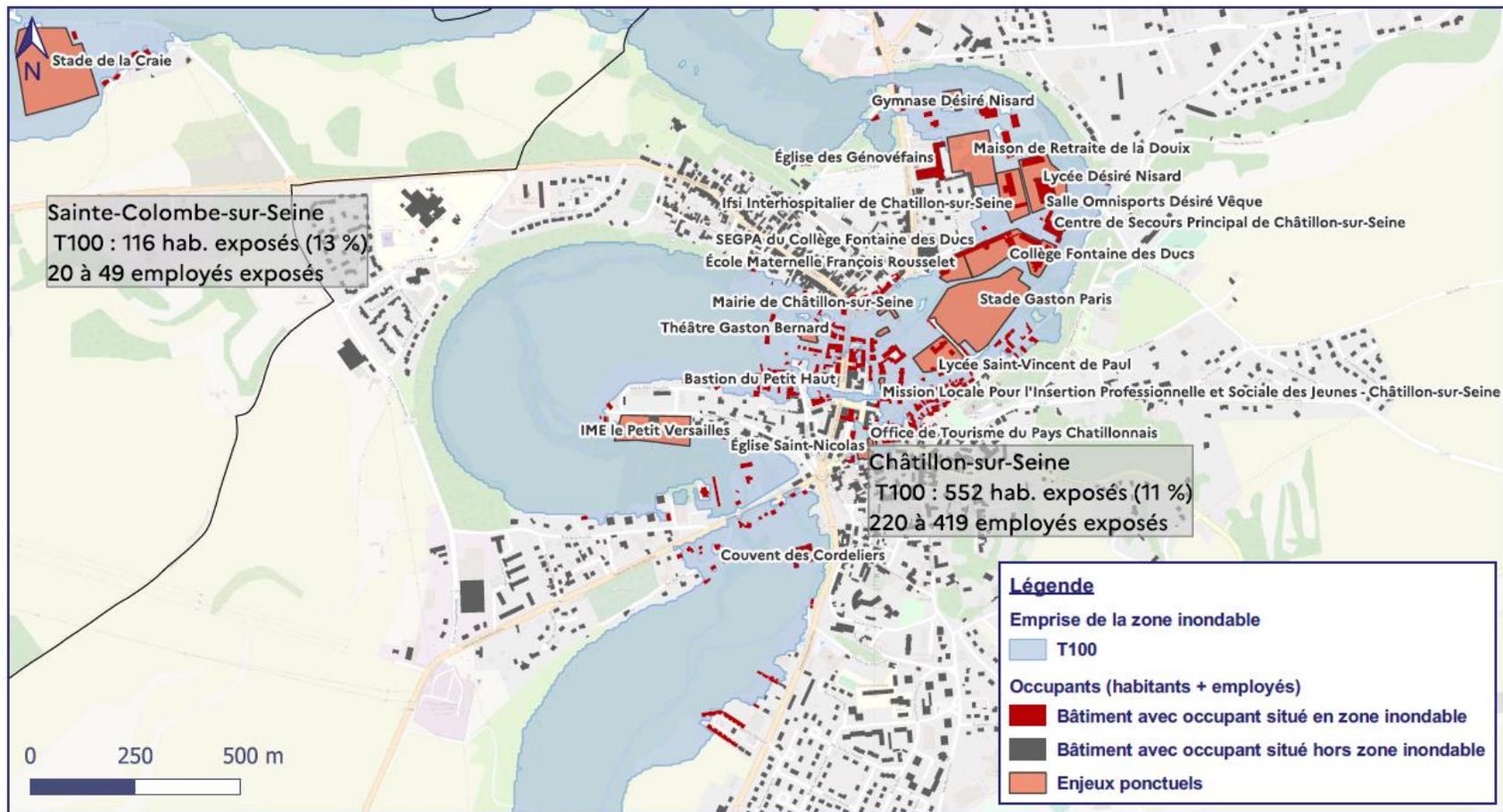


Enjeux touchés et dysfonctionnements

- En termes d'emplois : environ 500 emplois impactés en crue centennale
 - dont Châtillon-sur-Seine : environ 420 emplois
 - dont Sainte-Colombe-sur-Seine : environ 50 emplois
- En termes d'habitants : environ 1000 habitants impactés en crue centennale
 - dont Châtillon-sur-Seine : environ 550 habitants (11% de la commune)
 - dont Sainte-Colombe-sur-Seine : environ 120 habitants (13% de la commune)
 - dont Gomméville : environ 80 habitants (59% de la commune)
 - dont Etrochey : environ 60 habitants (36% de la commune)
- En termes d'enjeux ponctuels (principalement concentrés sur Châtillon et Sainte-Colombe)
 - 2 casernes de pompiers (Châtillon-sur-Seine et Aisey-sur-Seine)
 - 3 mairies (Châtillon, Gomméville, Saint-Marc)
 - 1 maison de retraite (Maison de retraite de la Douix)
 - 9 établissements d'enseignement (tous sur Châtillon)
 - 4 équipements couverts (Gymnase Désiré Nisard, salle omnisports Désiré Vêque, salle polyvalente de Saint-Marc-sur-Seine et théâtre Gaston Bernard)
 - 4 établissements religieux (Couvent des Cordeliers, Eglise des Génovéfrains, Eglise Saint-Nicolas)
 - Plusieurs stations de gestion des eaux (épuration & pompage) sur l'ensemble de la vallée
- En termes d'enjeux de transport :
 - D971 à Saint-Marc-sur-Seine
 - Traversée de la Seine à Bellenod (rue de Montaigne), Saint-Marc (rue d'Origny), Aisey (rue du pont), Nod (D29c), Chameçon (D21d), Ampilly (D29a et route des forges), Buncey (rue du moulin), Etrochey (rue du pont des Romains), Vix (rue de la dame), Pothières / Villers-Patras (D16), Charrey / Noiron (rue du moulin), Gomméville (toute la partie basse de la commune touchée)
 - Pas d'impact significatif prévisible sur le Brévon

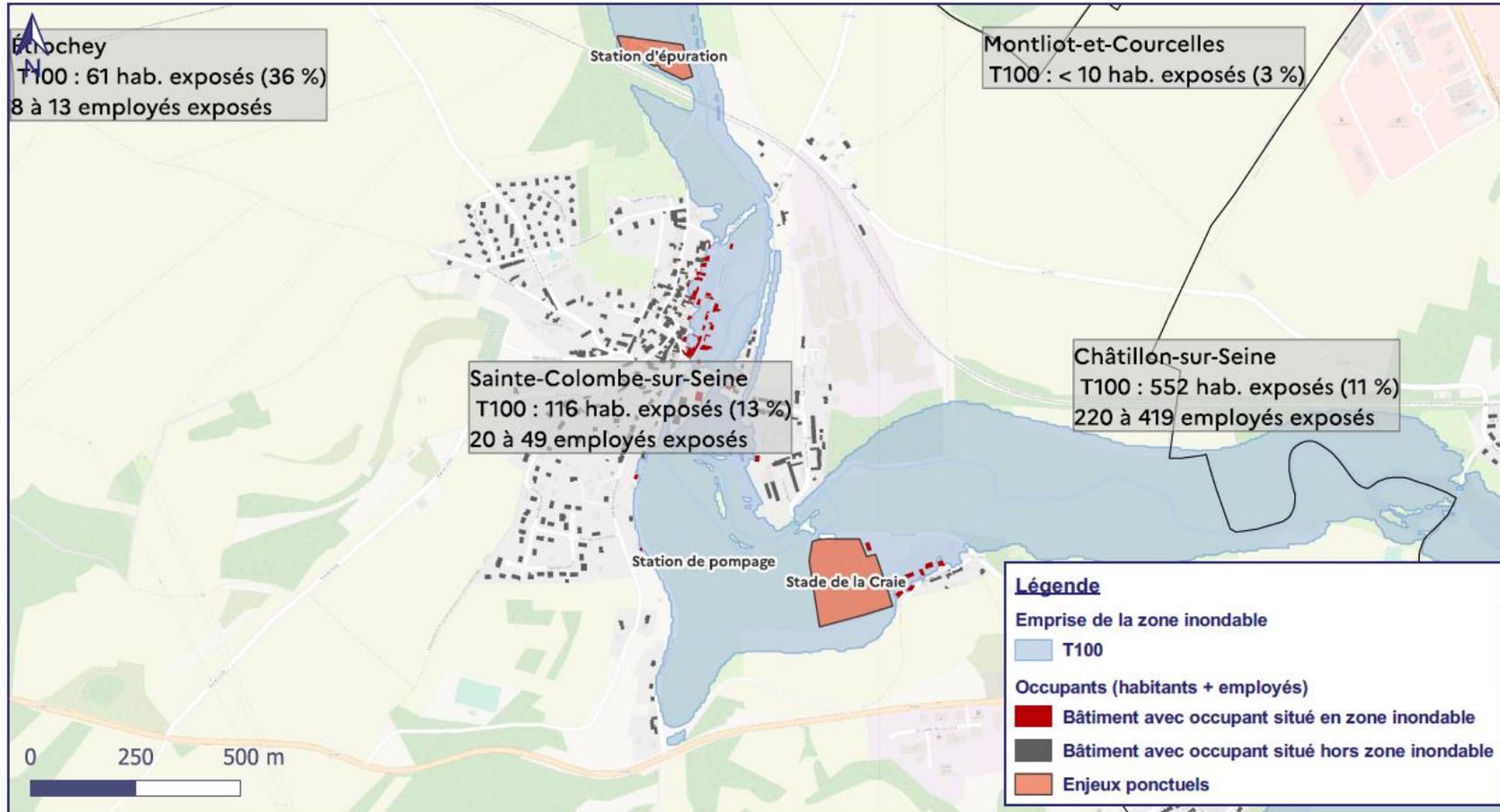
Commune	Estimation en T100	
Châtillon-sur-Seine	550	habitants
Sainte-Colombe-sur-Seine	120	habitants
Gomméville	80	habitants
Vix	70	habitants
Étrochey	60	habitants
Chameçon	50	habitants
Saint-Marc-sur-Seine	30	habitants

Enjeux touchés et dysfonctionnements



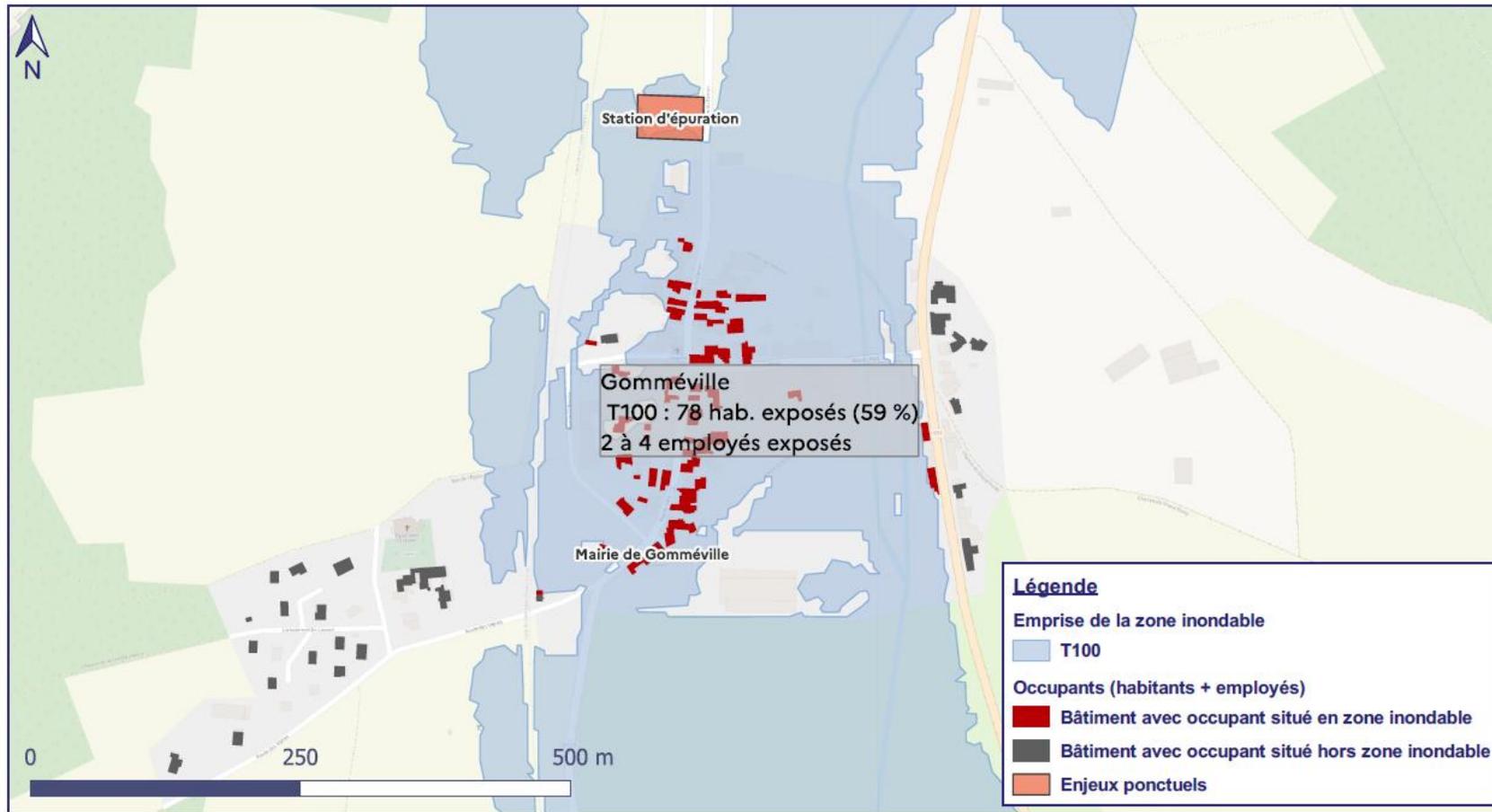
Sources des données : IGN (BD TOPO® 2022, RPG 2020, ADRESSE PREMIUM 2022), INSEE (carreaux 200m Filosofi 2015, BD SIRENE V3 2022), INAO (parcellaire AOC 2021), Cerema (fichiers fonciers 2021). Fond de plan : © Contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL. Projection : RGF93 - Lambert 93. Modélisation des aléas : Cerema (Mascaret 2022). Traitement des données : Cerema (méthode AgiRisk 2022).

Enjeux touchés et dysfonctionnements



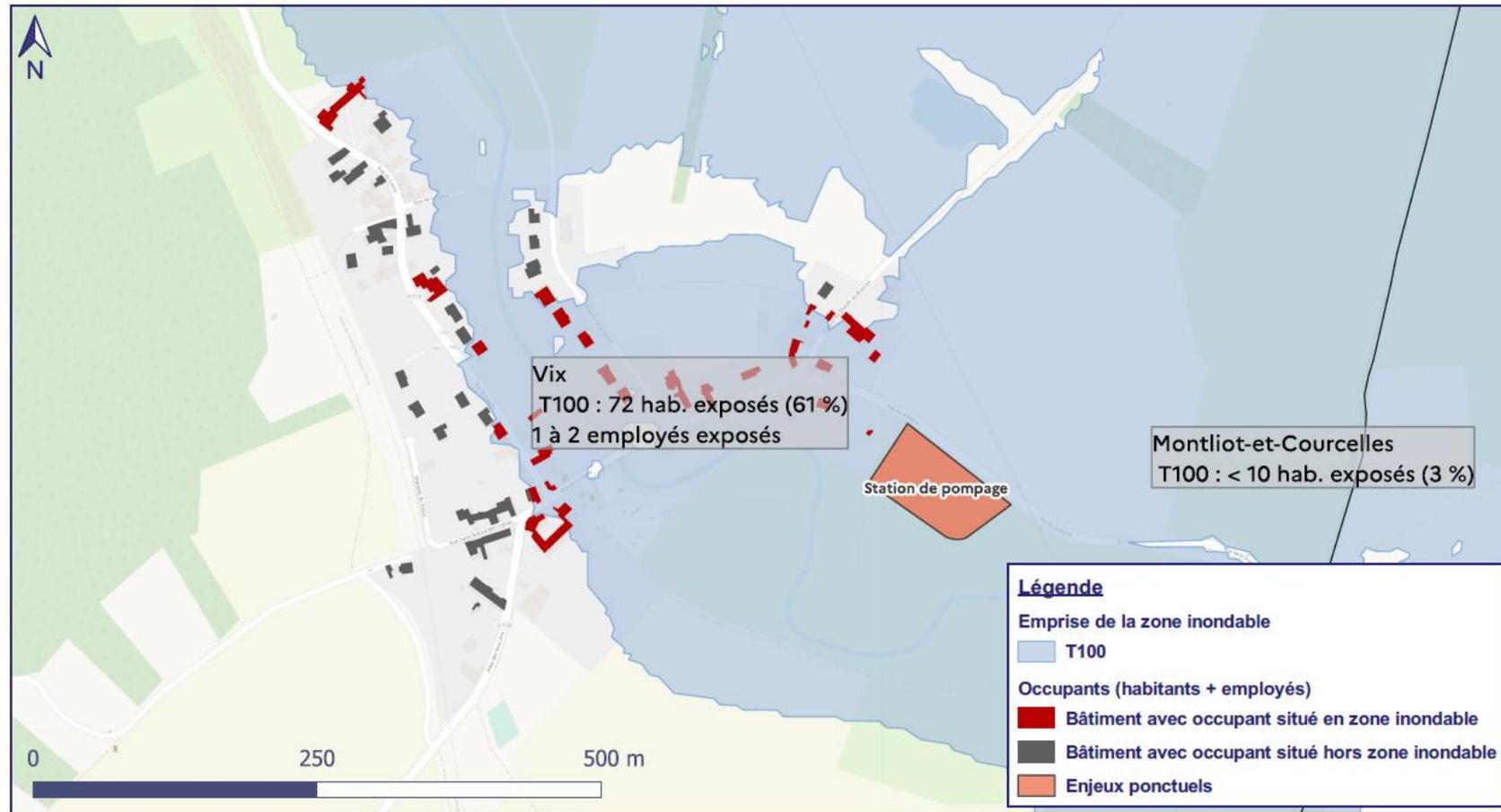
Sources des données : IGN (BD TOPO© 2022, RPG 2020, ADRESSE PREMIUM 2022), INSEE (carreaux 200m Filosofi 2015, BD SIRENE V3 2022), INAO (parcellaire AOC 2021), Cerema (fichiers fonciers 2021). Fond de plan : © Contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL. Projection : RGF93 - Lambert 93. Modélisation des aléas : Cerema (Mascaret 2022). Traitement des données : Cerema (méthode AgiRisk 2022).

Enjeux touchés et dysfonctionnements



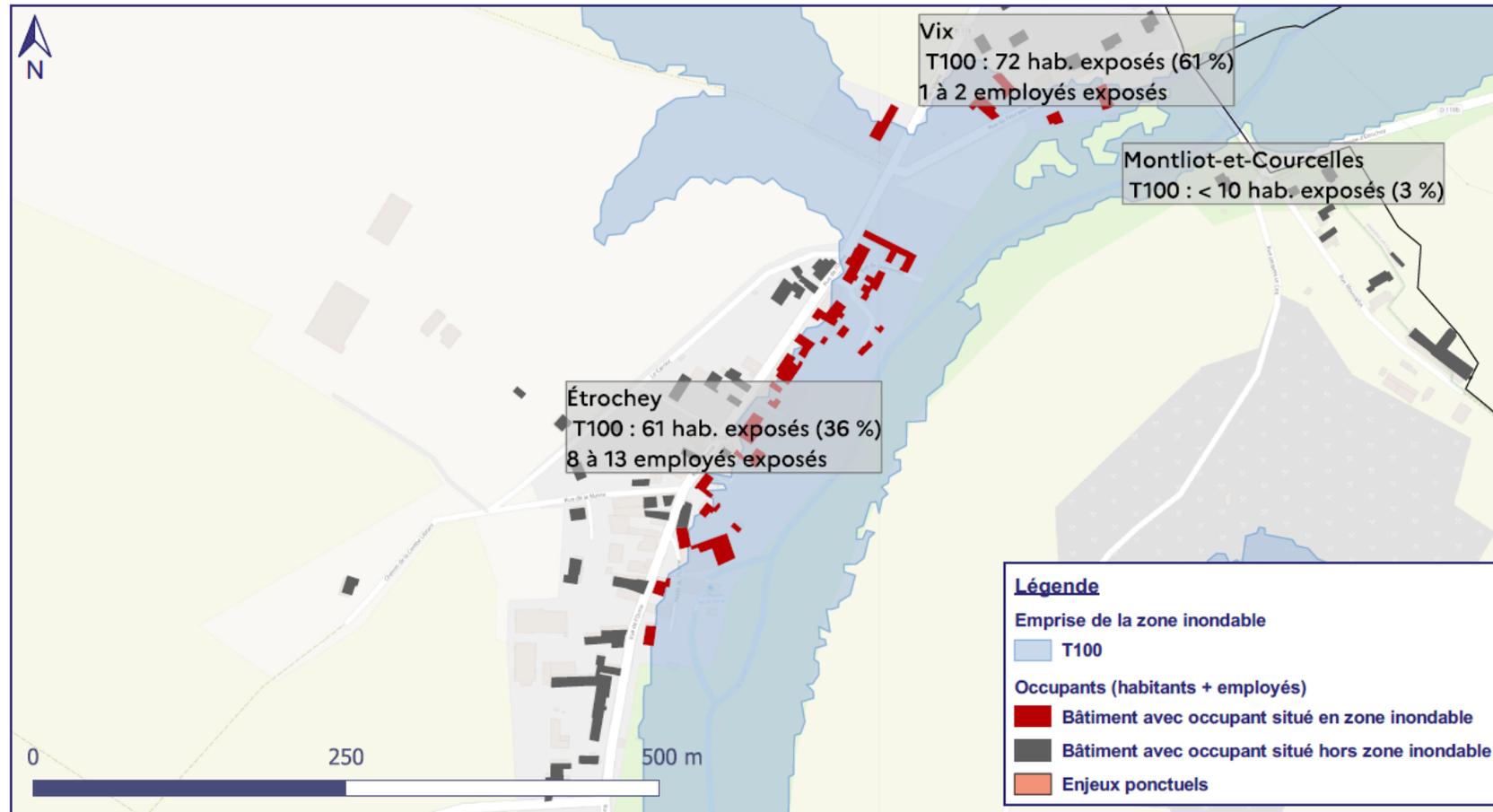
Sources des données : IGN (BD TOPO© 2022, RPG 2020, ADRESSE PREMIUM 2022), INSEE (carreaux 200m Filosofi 2015, BD SIRENE V3 2022), INAO (parcellaire AOC 2021), Cerema (fichiers fonciers 2021). Fond de plan : © Contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL. Projection : RGF93 - Lambert 93. Modélisation des aléas : Cerema (Mascaret 2022). Traitement des données : Cerema (méthode AgiRisk 2022).

Enjeux touchés et dysfonctionnements



Sources des données : IGN (BD TOPO® 2022, RPG 2020, ADRESSE PREMIUM 2022), INSEE (carreaux 200m Filosofi 2015, BD SIRENE V3 2022), INAO (parcellaire AOC 2021), Cerema (fichiers fonciers 2021). Fond de plan : © Contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL. Projection : RGF93 - Lambert 93. Modélisation des aléas : Cerema (Mascaret 2022). Traitement des données : Cerema (méthode AgiRisk 2022).

Enjeux touchés et dysfonctionnements

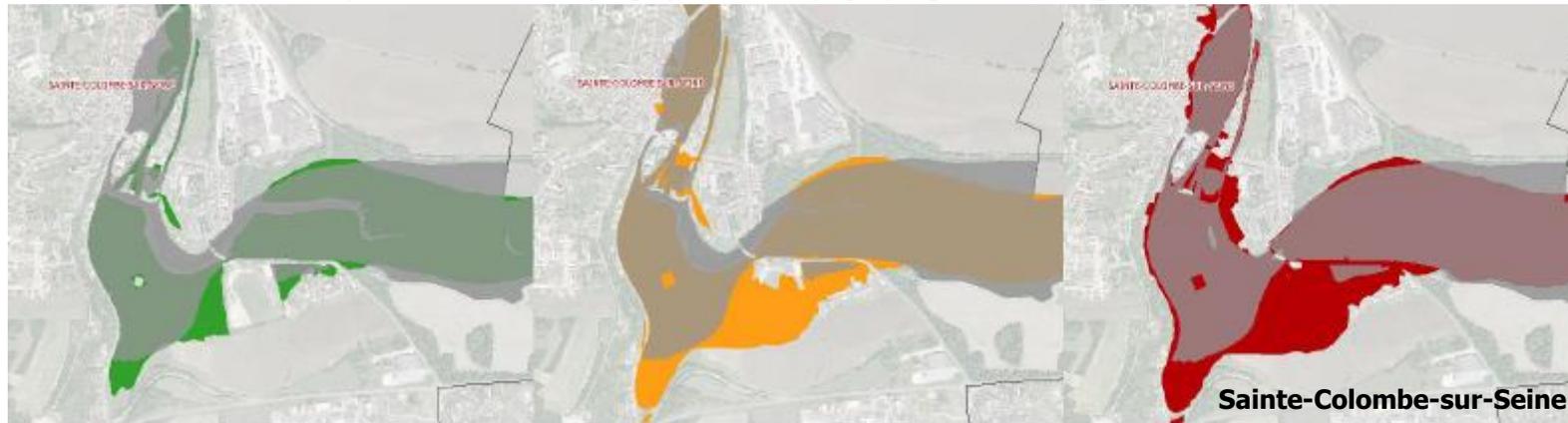


Sources des données : IGN (BD TOPO® 2022, RPG 2020, ADRESSE PREMIUM 2022), INSEE (carreaux 200m Filosofi 2015, BD SIRENE V3 2022), INAO (parcellaire AOC 2021), Cerema (fichiers fonciers 2021). Fond de plan : © Contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL. Projection : RGF93 - Lambert 93. Modélisation des aléas : Cerema (Mascaret 2022). Traitement des données : Cerema (méthode AgiRisk 2022).

Comparaison ZI / aléas PPRi - emprises



Emprise des crues PPRi (en gris) et crues de projet (rouge : T100, orange : T20, vert : T2)



Conclusion et préconisations

- Une nécessité de compléter les données de calage :
 - Campagnes de marquage (voire levés altimétriques) de repères de crue pour toute nouvelle crue dès 25 à 30 m³/s à Nod-sur-Seine
 - Reproduire autant que possible les démarches de photographies aériennes sur l'exemple de 2018
- Des aménagements possibles sur Châtillon-sur-Seine pour diminuer la ligne d'eau :
 - Effacement du moulin Lemoine
 - Amélioration des écoulements sur le secteur du moulin Siri
- Protection des enjeux :
 - Démarche de protection individuelle (type batardeaux) à privilégier au vu du nombre d'enjeux concernés
 - Diagnostics de vulnérabilité à prévoir sur les principaux équipements collectifs (y compris plans de continuité d'activité, notamment pour les casernes de pompier et maison de retraite, stations de traitement des eaux)
- Sanctuarisation du lit majeur :
 - Préserver l'absence quasi-totale d'urbanisme en lit majeur
 - La remise en fonction de tout ou partie des ZEC non fonctionnelles sera favorable, mais doit se justifier par une approche « milieux » plus qu'hydraulique

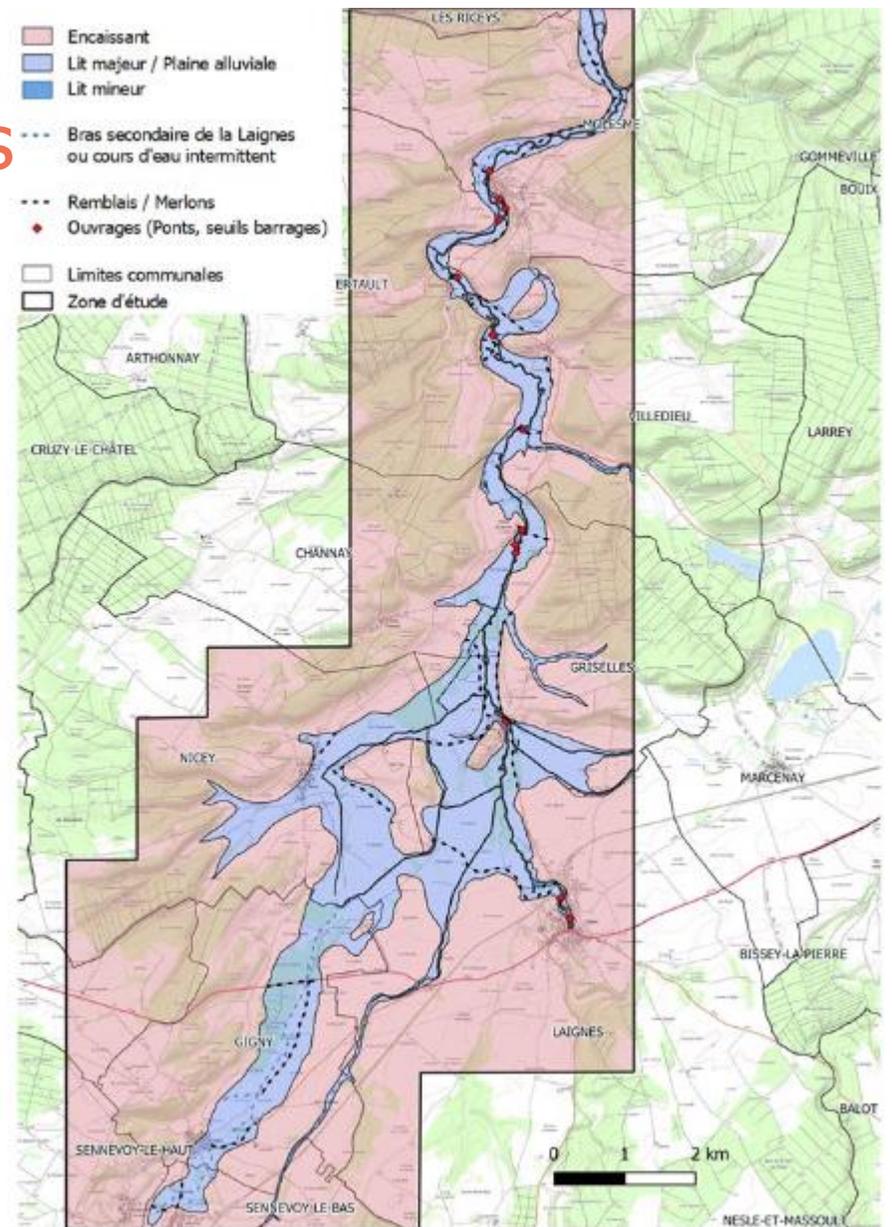
Étude hydrogéomorphologique de la Laignes

➤ Résultats :

- ✓ Secteur en aval de Griselles sinueux et encaissé, lit majeur bien identifié ;
- ✓ Secteur amont : faible encaissement du lit, lit majeur vaste ;
- ✓ Apport des affluents difficilement quantifiable (ru de Gercey, ru mort, ru de Martilly, Ru de Marcenay...).

➤ Problématiques :

- ✓ Beaucoup d'habitations en lit majeur avec risque d'inondation ;
- ✓ Travail de sensibilisation des communes et prévention du risque en lien DDT89 / DDT 21 / Communes.



Actions programmées en 2023

- Finalisation de l'étude « identification des zones d'expansion des crues et modélisation hydraulique » sur l'Ource
- Suppression d'un merlon de curage à Vanvey

Bilan annuel du CTEC par enjeux

- La continuité écologique
- La petite continuité
- La restauration morphologique
- La protection de la biodiversité des zones humides
- La préservation de la ressource en eau potable
- La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- La limitation et la prévention du risque inondation
- Animation
- **Communication / Sensibilisation**

Bilan de l'enjeu 9

Objectifs :

- 4 actions
- 1 action SINEQUANONE
- Montant estimatif de l'enjeu: 0 €

Résultats :

- 50 % des actions engagées
- Conférence « Eau et Climat » - en cours
- 0 % des montants engagés

LE PETIT SEQUANA

Aménagement du ruisseau de Cosne

Le bassin versant du ruisseau de Cosne, situé sur la commune de Quemigny-sur-Seine, connaît depuis de nombreuses années des phénomènes récurrents d'érosion et de ruissellement des terres agricoles.

Avec l'appui de l'EPAGE Sequana, la commune a souhaité mener une réflexion globale sur le bassin versant (cartographie de sensibilité à l'érosion et au ruissellement du bassin versant de Cosne, remise en herbe sur 86 ha, plantation de haies sur 1 500 m, aménagement du ruisseau de Cosne).

L'étude sur l'aménagement du ruisseau, réalisée par le bureau d'études ARTELIA, s'est finalisée cette année. Elle avait pour objectifs de :

- restaurer la fonctionnalité du milieu naturel aujourd'hui dégradée par le busage du cours d'eau,
- réduire le risque inondation,
- intégrer les contraintes du site (conservation des accès, protection des différents réseaux existants, ...).

Plusieurs scénarios d'aménagement ont été envisagés. Celui retenu par la commune a été l'ouverture du ruisseau et la végétalisation des berges.

Ce projet sera financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de Côte d'Or et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Dans un souci de cohérence, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, qui devrait débuter en 2022, a été confiée à l'EPAGE Sequana.



N° 23
Novembre
2020

LES ZONES HUMIDES

Mieux les identifier pour mieux les protéger...



UNE ZONE HUMIDE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les zones humides sont communément définies comme des espaces de transition mouvants à l'interface entre milieux terrestre et aquatique (marais, étangs, prairies humides, roseillères etc.)

DÉFINITION JURIDIQUE

Selon le Code de l'Environnement, les zones humides concernent les « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1)

Pour clarifier la définition juridique et permettre son application dans le cadre de la police de l'eau, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, explicite les critères de définition et de délimitation des zones humides ; la circulaire du 10 janvier 2010 fixe les modalités de mise en œuvre.

Sur le devant de la Seine

N° 12

Le mot du Président

Sensibilisation
Les interventions humaines et leurs impacts sur les cours d'eau

Études

- Modélisation du bassin de la Seine en crue
- Modélisation et cartographie du risque érosion et ruissellement

Faune
Le Cincle plongeur

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ouche, de la Laigne et de l'Aube

www.contrat-sequana.fr
EPAGE Sequana



LA RESSOURCE EN EAU : UN OR BLEU A PROTEGER ET PRESERVER

La protection des captages : une priorité !

UNE RESSOURCE LIMITEE ET DEGRADÉE

Le territoire de la Côte d'Or repose sur un secteur calcaire karstique, ce qui rend les ressources en eau existantes limitées en terme de quantité et particulièrement vulnérables aux pollutions (nitrates et pesticides étant les principaux facteurs de dégradation).

POURQUOI PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ?

- **POUR NOTRE SANTÉ** : Les collectivités ont l'obligation de distribuer une eau conforme aux limites et aux références de qualité fixées par le Code de la santé publique. Leur responsabilité est ainsi engagée.
- **POUR NOS FINANCES** : Des traitements curatifs (traitement sur charbon actif, ultrafiltration...) et palliatifs (alimentation par des citernes d'eau, changement de ressources, intercommunal...) existent. Néanmoins, ces solutions d'urgence peuvent se révéler extrêmement coûteuses et pas toujours fructueuses.
- **POUR NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CADRE DE VIE** : Loin des territoires où de transformer l'obligation environnementale et sanitaire autour des captages en solutions pérennes créatrices de valeur économique et sociale (santé de la population, qualité du paysage, attractivité du territoire, ...).

SOLUTIONS : DUP ET ETUDE BAC

Des outils complémentaires pour protéger durablement la ressource en eau

OBJECTIFS :

- Agir de manière préventive et durable sur la qualité de la ressource en eau,
- Anticiper les problèmes,
- Réduire, éliminer les pollutions (ponctuelles, accidentelles, diffuses).

Mieux vaut agir que réagir !

Fournir aux habitants une eau potable de qualité à des coûts maîtrisés



Préserver durablement nos ressources et avec elles les possibilités de développement de demain

Actions mise en œuvre en 2022

➤ Actions de communication :

- ➔ Bulletins d'information du Sequana (3 Petits Sequana et 1 bulletin d'info parus en 2022)
- ➔ Réalisation de la maquette du panneau pédagogique de la mare de Coulmier-le-Sec
- ➔ 4 chantiers-écoles, plusieurs interventions scolaires et auprès du grand public réalisés par les techniciens rivières de l'EPAGE
- ➔ Lancement de l'organisation d'une conférence « eau et climat »
- ➔ Animation du site internet et de la page Facebook de l'EPAGE

LE PETIT SEQUANA
n° 31
Novembre 2022

Restauration et préservation de zone humide



La zone humide avant travaux

Suite à ces travaux, il est également prévu d'installer un **panneau pédagogique** sur le site pour expliquer le fonctionnement d'une zone humide et la nécessité de la préserver. D'autre part, un **diagnostic écologique post travaux** sera effectué en 2023 pour évaluer l'évolution des habitats naturels et l'ouverture des milieux.



Propriété de la commune de Bure-les-Templiers, la **zone humide de la Combe au Barbot** va bénéficier en cette fin d'année d'importants travaux de restauration. Ces derniers seront décomposés en plusieurs actions :

- **Arrachage des saules** de la parcelle jusqu'à ce que la zone soit rouverte à 80 %. Une ripisylve sera conservée le long du lit du cours d'eau.
- **Débroussaillage manuel** de la roselière.
- **Suppression de la digue** de l'ancien étang pour permettre l'étalement de la zone humide en rive gauche.
- **Restauration du cours d'eau** par reméandrage et remise en fond de talweg sur 30 mètres linéaires.
- **Modification de l'ouvrage de vidange** afin de limiter l'effet plan d'eau et retrouver un linéaire de ruisseau plus important.



La zone humide pendant les travaux

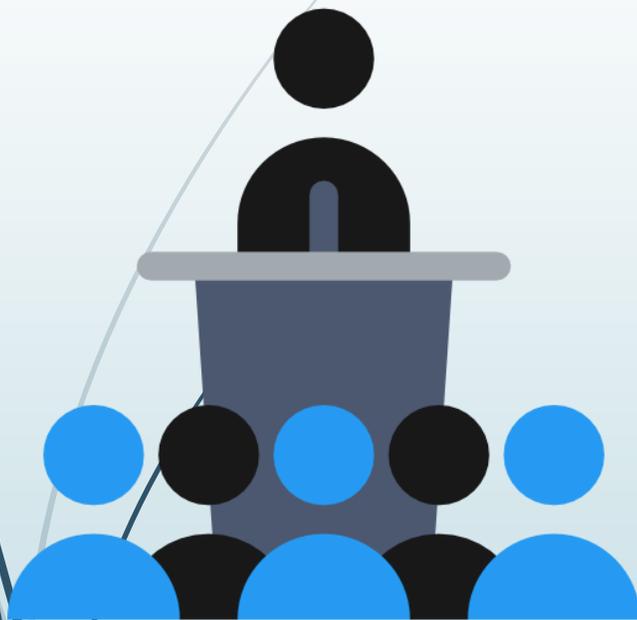
D'un montant total estimatif de 37 404 € TTC, ce projet est subventionné à 100 % par le Parc national de forêts dans le cadre du plan de relance sur son territoire.



Mare de Coulmier-le-Sec



Conférence « Eau et Climat » - courant 2023



► Intervenants :

- Jocelyn VALENTIN (bureau d'étude PHREASOL)
- Emmanuelle THOORIS (Animatrice régionale « Solutions d'adaptation fondées sur la Nature », OFB)

► Thématiques

- Le fonctionnement hydrogéologique du Châtillonnais et les conséquences du changement climatique sur ce dernier,
- Les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique.

